

# Assemblée générale du CD39 FFPJP



Samedi 26 novembre 2022



## **INVITATION**

**Le Comité Directeur du Comité du Jura FFPJP  
vous invite à participer à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le  
samedi 26 novembre 2022 à 9h au CARCOM de Lons le Saunier.**

**Ordre du jour :**

1. Allocution de bienvenue
2. Modification du cahier des charges des championnats du Jura.
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021
4. Rapport moral du Président du Comité du Jura FFPJP
5. Rapport de la secrétaire générale du Comité du Jura FFPJP
6. Rapport sur les licences et mutations
7. Questions sur les rapports de commission.
8. Bilan financier 2022 et rapport sur la gestion du Boulodrome
9. Rapport des vérificateurs aux comptes et élection de 2 nouveaux vérificateurs.
10. Présentation du budget prévisionnel 2023 et fixation du prix de la licence 2023
11. Commission Sportive : projection CDC 2023 et CDC Jeu provençal
12. Présentation de la saison 2023 (calendrier départemental)
13. Désignation des délégués au Congrès National 2022.
14. Intervention des personnalités et partenaires.
15. Etude des vœux émis (à adresser par courrier au Président avant le samedi 19 novembre 2022)
16. Remise des récompenses 2022.

Comptant sur votre présence, amitiés sportives.

**Pour le Comité Directeur  
Le Président du CD 39  
Paulo DE BASTOS**

## Mot de bienvenue du Président du Comité du Jura

Mesdames, Messieurs,

Après vérification auprès de la table d'émargement, 24 clubs sur 27 sont représentés, soit 57 voix sur 64 Le quorum étant largement atteint. Nous allons pouvoir débiter.

En présence des membres du CD39, je souhaite la bienvenue à tous les Présidents et Présidentes de clubs, à la Présidente du district de la Joux, au Président de la Chaux et aux nouveaux Présidents dont celui du lédonien, M. Mickaël PARRA SANCHEZ et celui du Haut-Jura, M. Marc SERTILLANGE. Le CD39 adresse ses plus vifs remerciements à Michel PYDO pour toutes ces années d'engagement dans le Haut-Jura ainsi qu'à Nadia DA COSTA qui présidait le district lédonien.

Je salue la commission électorale et aux vérificateurs aux comptes. Bienvenue également aux nouveaux présidents de club élus depuis notre AG 2021, Mme Catherine COQUATRIX de l'Eveil Sportif Montmorot et Mme Cathy GARNIER à Morez. Une pensée à leur prédécesseur, Denis SERRAND et Anthony DA SILVA pour le travail réalisé au sein de leur club.

Certaines des personnalités invitées ne seront pas présentes. Je vous prie d'excuser :

- M. Clément PERNOT, président du Conseil Départemental du Jura,
- M. Michel LE BOT, Président délégué de la FFPJP,
- Mme DEODATI, Présidente du CDOS,
- Mme Stéphanie DESARBRES, Maire de Bans,
- M. Robert DUTRONC, Président du Comité Régional BFC,
- Mme DESVIGNES, Présidente de la Ligue BFC Sport Adapté,
- Mme Annie CERIGNAT, Présidente du CD39 Handisport,
- M. Christian MILLET, administrateur du Crédit Agricole,
- M. Philippe GHERARDI, Président du Comité de l'Yonne,
- M. Alain VORILLION, Président du Comité de Côte d'Or,
- M. Robert MAUJONNET, Président du Comité de la Nièvre,
- M. Christian BERTHET, Président du Comité de Haute-Saône,
- M. Gwénaél CHEVEAU, Président du CD du Territoire de Belfort,
- M. Jean-Pierre MARENGHI, Président du Comité du Doubs,
- M. Jean RAQUIN, président d'honneur du CD 39 FFPJP
- M. Thomas DEVAUX, Président du CD Sport Adapté,
- M. Maurice LAJEUNE, ancien secrétaire général du CD39 FFPJP,
- M. Laurent LECRU, expert judiciaire de la société SA 2L Expertise,
- M. Grégory BONNOT, Président de L'Etoile Jura,

- M. Stéphane JARJAT, Président de A.P. Clairvaux,
- M. Guillaume PICARD, référent Handisport du CD39 FFPJP,
- M. Philippe JARCELLAT, Président du district de la Chaux,
- M. Patrick PETETIN, Président de la Pétanque Polinoise et membre du CD39 FFPJP,

Néanmoins, nous avons l'honneur d'accueillir les personnalités suivantes à qui nous souhaitons la bienvenue :

- Mme Marie-Christine CHAUVIN, Sénateur du Jura,
- M. Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil Départemental, en charge de la Jeunesse, des Sports et de l'Événementiel,
- M. Claude AZEMA, Président de la FIPJP,
- M. Bernard FAUVEY, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif,
- M. Jean-Marie MARAUX, Président d'honneur du CD39 FFPJP et trésorier général de la FFPJP,
- M. Michel DEMOUGEOT, Président d'honneur du CD39 FFPJP
- Docteur Davida RAZAFINDRAKOTO, médecin du CD39 FFPJP,
- M. Mickaël PARRA SANCHEZ, nouveau Président du district lédonien,
- Mme Alexandra MONNET-FISTEBERG, Présidente du district de la Joux,
- M. Marc SERTILLANGE, nouveau Président du district du Haut-Jura.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite un prompt rétablissement aux dirigeants et aux joueurs malades, hospitalisés ou en convalescence.

Le Comité Départemental a une pensée particulière à l'attention de tous ceux et celles qui ont nous quittés depuis notre dernière Assemblée Générale 2021. Parmi eux, M. Roger VUITTON d'Orgelet, Bernard LIMOGES de Poligny, Michel GUETTE de Montmorot, Natacha MONNET de la Gouriboule, Gilles PETIOT de l'ABJ, Jean-Yves BOURGEOIS de l'Etoile Jura, Jean-Paul PLATHEY de l'ABJ.

Nous pensons également à Mme Michèle LEGA, ancienne présidente du CD21, membre de la FFPJP et présidente de la commission féminine de la BFC.

Pour toutes ces personnes, pour nos proches qui ne sont plus des nôtres, je vous invite à observer quelques instants de recueillement.

Pendant l'Assemblée Générale, tous les intervenants prendront la parole avec un micro. Chacun veillera donc à bien écouter et à ne pas parler pendant une intervention.

Je vous rappelle que seuls les présidents ou leurs représentants dûment mandatés sont habilités à s'exprimer.

Je n'ai pas reçu de questions diverses mais dans un souci d'ouverture du débat constructif, j'accepterai vos questions relatives aux différents rapports ou propositions du CD39 FFPJP.

Je déclare cette assemblée générale ouverte et je vous propose de délibérer sur l'ordre du jour établi par le CD39 FFPJP.

Paulo DE BASTOS

## **1- Modification du cahier des charges des championnats du Jura et du règlement intérieur**

Lecture des modifications par Michel Demougeot. Le cahier des charges et le règlement intérieur sont annexés à la fin du compte rendu.

### **a- Modification du cahier des charges**

⇒ Rajout de deux championnats qualificatif au France :

Le championnat triplete mixte se déroule sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.

Le championnat de tir de précision se déroule avec une phase préqualificative dans les districts et une phase finale départementale sur 1 journée.

⇒ Une condition pour les récompenses des championnats non qualificatifs est rajoutée :

Le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se à condition qu'il y ait au moins 32 équipes inscrites en doublette et 16 équipes en triplete.

### **b- Modification du règlement intérieur**

⇒ Modalités des frais d'arbitrage coupe de France et CDC :

Situation 1 -> L'arbitre du club qui accueille officie alors on applique le forfait de 20 € par club

Situation 2 -> L'arbitre qui officie n'est pas du club (club sans arbitre ou arbitre indisponible) alors :

Club qui accueille : 20 € + frais de déplacement

Club accueilli : 20 €

Les tours régionaux sont pris en charge par le CD39 sur la base des indemnités en vigueur.

Championnat des clubs (CDC) : les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CD39 : 2 arbitres par week-end.

La modification du cahier des charges des championnats et du règlement intérieur du CD39 sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

## **2- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2021**

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2021 est approuvé et adopté à l'unanimité.

## **3- Lecture des rapports du Président et du Secrétaire Général**

Les rapports du Président et celui du Secrétaire Général n'ont suscité aucune question des participants.

Les rapports sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

## Rapport moral du Président

Chers amis,

Nous voilà à nouveau réunis, pourtant il me semble que notre dernière assemblée générale était hier. C'est généralement bon signe, le signe que le temps qui passe nous procure bien des occupations. Mais ce temps qui passe ressemble à s'y méprendre à celui des années précédentes. La mort, cette infatigable faiseuse de malheurs et de souffrances a, une nouvelle fois, frappé la grande famille de la pétanque. Aussi juste qu'injuste, elle ne s'attarde pas sur l'âge, privant les vivants d'un être qui leur est cher. La disparition de Natacha et de ses trois amis nous laissent que des mots bien impuissants pour évoquer sa jeunesse, sa gentillesse et l'espoir de la pétanque féminine jurassienne. D'autres suivront, ne laissant aucun répit à notre famille sportive jusqu'à nous enlever un autre grand serviteur de notre sport, Jean-Yves BOURGEOIS. Les larmes ne sont que le miroir du vide qu'ils nous laissent et, dans le cas de Jean-Yves, le travail accompli au sein de l'Etoile Jura mais aussi dans le domaine du ski, relèvent d'un certain professionnalisme. Nous ne les oublierons jamais et saluons celles et ceux qui, chaque jour, ressentent leur absence.

Leur départ en rappelle d'autres et ici même, je vous avais fait part du vide laissé par Michel au secrétariat. Ce sont aujourd'hui trois personnes qui font ce qu'il accomplissait seul et je tiens à remercier très sincèrement Nadia DA COSTA, notre secrétaire générale et Aurélie BRENIAUX son adjointe pour leur engagement actif au sein du comité directeur. Michel serait fier de vous car vous avez toutes les deux la même promptitude et réactivité dont il faisait preuve. C'est une qualité que j'apprécie dans le traitement des dossiers.

Les dossiers justement, parlons-en. Et pour une fois, je pense qu'on ne me reprochera pas d'évoquer une bonne nouvelle que nous devons au Conseil Départemental du Jura. Oh bien sûr, un élu mais surtout un homme fidèle, un ami qui ne vous laisse pas en chemin, Cyrille BRERO y est pour beaucoup. La subvention accordée par le Conseil Départemental est passée de 9000 € à 12000 € en 2022 et cette somme semble garantie jusqu'en 2024. Je laisserai Cyrille vous en parler plus tard et je voudrais, au nom du CD39 FFPJP, adresser nos plus vifs remerciements au Président Clément PERNOT pour son soutien au monde sportif. Comme vous le savez tous, beaucoup de nos dossiers sont complexes.

Pour preuve, celui du boulodrome régional en est un. Dans une totale transparence qui vous est due, nous vous avons régulièrement tenus informés de nos difficultés. Si elles nous demandent beaucoup d'abnégation, il faut dire aussi que des éléments extérieurs sont venus compliquer sa gestion. Entre la COVID et ses 18 mois d'inactivité et, depuis quelques mois, une augmentation progressive des coûts de l'énergie qui laisse entrevoir une année 2023 très délicate.

Dans ce contexte, le bilan 2022 est digne d'une gestion rigoureuse. Les dépenses liées au boulodrome ont été contenues sans nous le devons. Nous

savons la chance que nous avons de l'avoir mais nous sommes également conscients des risques que nous ne pouvons pas faire courir à notre comité départemental. Vous connaissez l'adage : le cœur a ses raisons que la raison ignore. Alors laissons de côté tout débat passionnel pour ne nous focaliser sur que sur l'essentiel : garantir la politique sportive de notre comité qui est très conséquente mais primordial, l'accompagnement de nos clubs et de leurs championnes et champions lorsque ceux-ci portent les couleurs de notre comité, soutenir les actions envers le public du sport adapté et du handisport, sans oublier les jeunes, les féminines et nos vétérans. C'est ainsi que, dans un contexte extrêmement défavorable, nous avons décidé de ne remplacer pas le chauffage. Cela ne serait responsable de notre part au moment où l'envolée des prix de l'énergie ne nous permet pas d'avoir une visibilité sur les prochains mois. Soyons sages et lucides car notre objectif principal avant tout est de garder le boulodrome ouvert, c'est sa vocation première. A l'image des décisions prises par de très nombreuses collectivités, les restrictions ne sont pas synonymes de privation, c'est juste une prise de conscience collective qui concerne tous les clubs, y compris notre club support. Alors, tous ensemble, adaptons-nous et prenons le sens des responsabilités et faisons en sorte que notre belle structure continue à vivre mais différemment pendant les quelques mois à venir où tant d'incertitudes se profilent.

C'est ainsi que le Comité Départemental vous propose de revoir le mode de fonctionnement du boulodrome. Les clubs auront le choix ou pas de maintenir leur concours en fonction de la météo. A nous tous d'être efficaces en termes de communication aussi bien pour confirmer le déroulement d'une manifestation comme dans le fait d'informer de son annulation. Le secrétariat, le site internet et le facebook du CD39 sont de très bons vecteurs d'informations et les clubs, souvent dotés de ces outils sauront transmettre au plus grand nombre. D'autre part, ce que nous avons d'ailleurs déjà mis en place, la part d'un participant à un concours officiel passe à 1€ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Cette participation aux frais de fonctionnement s'appliquera aux concours se déroulant en extérieur comme en intérieur. Cette règle permettra de ne pas mettre en place un système de location aux clubs ou, pire encore, de ponctionner une part des bénéfices des concours comme cela s'applique dans d'autres départements. Tous les présidents et présidentes de clubs qui vont jouer dans d'autres départements ont eu l'occasion de se rendre compte des très grandes disparités d'un département à un autre. Conservons au maximum les mesures en vigueur pour le bien des clubs qui viennent organiser des concours au boulodrome.

Bien sûr, nous maintiendrons l'utilisation de l'électricité qui, comme je l'ai déjà dit, sera une grande inconnue. Vous verrez dans le budget prévisionnel, nous avons acté une augmentation significative du coût qu'elle représentera. A la fin du premier semestre, nous réévaluerons la situation en toute responsabilité. A cela, s'ajoute le dossier d'une fuite d'eau non détectable actuellement entre les mains de SUEZ.

Mais le comité départemental doit aussi faire face à d'autres augmentations. Comme vous le savez, le CD39 a supporté l'augmentation de la licence par notre fédération. A aucun moment nous ne l'avons regrettée car, grâce aux efforts des

clubs, nous avons reconquis plus de 300 licenciés par rapport à 2021. Antoine MARTINELLO vous donnera le détail du réalisé. Je salue les clubs qui, après l'assemblée générale précédente où je vous avais fortement incités à remobiliser vos licenciés, ont très bien réussi cet objectif. Cependant, le CD39 n'est pas seul : il est une composante du comité régional Bourgogne Franche-Comté qui lui aussi a été frappé par une diminution d'environ 500 licenciés sur les 8 départements. Au même moment, il lui a fallu mettre en place des compétitions régionales tels que les CRC avec même une 1<sup>ère</sup> division OPEN et Féminine en 2022 en plus des divisions territoriales, des championnats BFC dans l'ensemble de la Région, des actions envers les jeunes sans cesse croissantes, un marathon féminin et surtout, en octobre 2022, la professionnalisation d'un Conseiller Technique Fédéral Régional, occasionnant un engagement financier sans précédent du Comité Régional. Sans rentrer dans tous les détails techniques, le Comité Régional doit envisager un budget de plus de 20 000€ pour subvenir aux besoins de ce poste nécessaire à la promotion de notre sport. C'est ainsi que le Comité Régional va proposer une augmentation de la part licence qui lui est reversée, passant de 4.5 € à 6.5 €. Si vous aviez un doute sur sa mise en place, je peux simplement vous dire que les 7 autres comités ont eux aussi envisagé des augmentations allant de 2€ à 10€. Et pourtant, aucun n'est propriétaire d'un bâtiment comme le nôtre, tout au plus un siège social pour certains. Alors, pourquoi cette tendance ?

Notre fédération crée de nouvelles compétitions avec le championnat de France tripléte mixte, le retour du championnat de tir de précision et la Coupe de France Jeu Provençal. Autant de bonnes nouvelles d'un point de vue sportif, autant d'efforts financiers que doivent supporter les comités départementaux et régionaux. Tant que cela est possible, c'est l'image d'un département qui est en jeu. Et, nous ne sommes pas à l'abri d'un véritable CNC vétérans et jeu provençal qui remplacerait le système actuel d'un seul déplacement national à plusieurs comme en CNC OPEN et Féminin. Sans oublier les nombreux rassemblements jeunes (CNC, Pépites et autres Parcours Jeunes) qui, lorsqu'un jurassien et c'est notre fierté, est concerné, engendre des frais de délégation. Mais notre comité régional aussi est source de propositions : depuis cette année, les vétérans comme le jeu provençal font l'objet d'une finale régionale sur 2 jours afin d'être en accord avec nos textes fédéraux. Là aussi, notre Comité Départemental se doit d'accompagner un peu nos joueurs.

Je veux dire par là que nous nous devons d'aider nos clubs. Nous ne ménages pas nos efforts pour ceux qui évoluent en CNC, en Coupe de France, pour nos championnes et champions lorsqu'ils se qualifient sur les championnats de France ou quand les équipes se qualifient sur les épreuves régionales. J'oserais même vous dire que nous aimerions faire plus, en particulier, aux clubs qui évoluent en CRC par exemple. A cela, je n'oublie pas les efforts en direction du sport adapté et du handisport pour lequel nous nous sommes portés candidats à l'organisation du championnat de France. D'ailleurs, notre référent, Guillaume PICARD se réjouit de l'engagement du CD39 en la matière et il rappelle que chaque club est un vecteur

d'inclusion puisque notre sport favori est facile à pratiquer. Il vous encourage à accueillir du public en situation de handicap.

Quant à nos jeunes, ils sont le lait sur le feu qu'il faut surveiller de près car leur fidélisation est la plus difficile à entretenir. Néanmoins, le comité départemental n'aurait aucun intérêt à rogner son budget. Concernant la gestion de la commission, j'y reviendrai dans quelques instants. A tous ces sportifs, je n'oublie pas nos féminines que nous sommes fiers d'accompagner dans les nouvelles compétitions telles que la marathon régional.

Pour compléter le tout, il ne faut pas négliger la formation et là aussi, c'est la crédibilité d'un comité que de former les différents acteurs du sport. Arbitres comme éducateurs et initiateurs, les formations obligatoires supposent un accompagnement du comité départemental. C'est encore à Bans qu'une prochaine formation régionale se tiendra le 4 décembre.

Alors voilà, tout cela a un prix, devrai-je dire un coût. Ce qui était vrai en 2019 ou 2020 ne l'est plus. Aujourd'hui, je ne peux vous dire qu'une chose : la réévaluation du prix de la licence qui vous sera proposée ainsi que celle de la participation aux championnats ne sont pas le résultat d'une négligence de notre part. D'ailleurs, si c'était le cas, je prendrais mes responsabilités devant vous en les reconnaissant. Beaucoup de facteurs extérieurs viennent aujourd'hui dédire ce que j'ai pu vous affirmer dans le passé, j'espère seulement qu'on me pardonnera de ne pas avoir vu venir un conflit européen aux conséquences inattendues, à la flambée énergétique, aux augmentations incessantes des fournisseurs et de tous les acteurs économiques auxquels nous faisons appel.

Je suis sûr comme vous que le contrôle exercé par Michel GONCE et Jacques PARIS vous aurait déjà évoqué nos manquements si tel était le cas. En effet, ces deux vérificateurs aux comptes accomplissent leur mission avec le sérieux que leur attribue la fonction. Qu'ils en soient remerciés à quelques heures de la fin de leur mandat.

A la fin, c'est vous, dans quelques heures qui prendrez l'orientation du comité directeur. Nous serons très attentifs à votre choix qui, soit permettra de maintenir et de garantir la politique sportive de notre comité dans sa plus grande rigueur habituelle, soit obligera le comité directeur à revoir ses axes de développement.

Pour être complètement exhaustif, je voudrais vous confier une réflexion personnelle : notre personne n'est rien dans l'histoire du comité départemental du Jura, nous ne sommes que des serviteurs de passage qui devons préparer l'avenir. En toute responsabilité, il nous appartient de transmettre dans deux ans le flambeau à des hommes et des femmes de bonne volonté sans qu'ils soient pieds et mains liés par un manque de réalisme de leurs prédécesseurs. Nous devons nous assurer qu'ils puissent se retrouver en capacités de créer, d'innover et de développer et nous pouvons tous souhaiter que les conditions soient plus favorables.

En attendant, du côté sportif, je remercie tous les clubs qui ont accueilli des compétitions cette année, sur leurs terres comme à Bans. Le succès, parfois très relatif de certains concours en juillet-août, et ce, depuis plusieurs années, nous invite à ouvrir une réflexion avec vous. Il est essentiel que tous les clubs vivent mais ceux qui voudraient un retour à des concours ouverts à tous s'exposent à d'autres difficultés, bien plus lourdes en cas de problèmes, et surtout doivent renoncer à la non-inscription de leur concours dans le calendrier officiel. J'entends et respecte le point de vue de chacun mais on ne peut pas me demander de cautionner officiellement ce qui est contraire à nos convictions de dirigeants statutairement liés à notre fédération.

Néanmoins, cela ne nous empêche pas de nous opposer à notre fédération quand cela devient plus que nécessaire : la pression exercée a permis de garder l'âge de la catégorie vétéran à 60 ans. Reconnaissons que le Président LE BOT tout comme son prédécesseur sont des dirigeants qui sillonnent la France à la rencontre de la base et des organes déconcentrés. Je salue cette accessibilité qui ne fut pas toujours la ligne directrice de notre fédération. C'est aussi l'occasion de saluer Jean-Marie qui, du haut de ses missions fédérales, a toujours le temps pour répondre à nos interrogations ou nous apporter un bon conseil.

Pour le national de Salins dont je me souviendrai longtemps et les 6 régionaux, le bilan est plutôt satisfaisant et bien sûr, on souhaite longue vie au régional du D.P.C. qui a enfin pu organiser sa première édition. Le comité départemental adresse ses félicitations au club de Mont sous Vaudrey pour sa très bonne organisation du week-end de CNC qui n'est pas une mince affaire avec 3 groupes. Ces mêmes félicitations vont aux clubs de Champvans et La Gouriboule pour la prise en charge des week-ends de CDC. Là aussi, à titre incitatif, les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CD39.

Je me réjouis des effectifs dans les différents CDC et la mise en place du CDC jeu provençal est une réussite. Là aussi, que tous ceux et celles qui ont permis leur déroulement soient remerciés, ce n'est souvent pas une mince affaire. C'est aussi une affaire d'arbitrage.

On ne m'en voudra pas de remercier Frédéric MONNIER pour la redynamisation du corps arbitral et la rigueur qu'il accorde à sa mission. Enfin, ce n'est presque plus un secret, le Comité Départemental aura 2 arbitres nationaux en 2023. Frédéric MONNIER retrouvera une vieille connaissance en la personne de Jean LOCATELLI qui nous arrive de Côte d'Or. Après des années de disette, voilà le CD39 très, très bien doté avec des arbitres largement reconnus. J'adresse également mes remerciements à ceux qui ont œuvré avec une très grande disponibilité pour certains. Mais je laisserai Frédéric vous en parler.

Là où la situation s'est avérée critique voire catastrophique, se trouve du côté des jeunes. Je n'aurai pas assez de mots pour vous dire à quel point je regrette les manquements de cette commission ou devrais-je dire de son responsable. J'invite chacun à bien se souvenir du travail réalisé par Michel BOURGEON qui ne nous a jamais, je dis bien « jamais », conduits à ce genre de situation. Le manque total de

suivi des dossiers et la difficulté à communiquer avec l'intéressé sont une désastreuse réalité. Chacun aura remarqué que le compte-rendu a été réalisé par Michel BOURGEON, cela en dit long. Finalement, la commission a été gérée par des éducateurs et les clubs qui ont organisé des épreuves jeunes. Qu'ils en soient remerciés, nous leur devons beaucoup.

La restructuration s'impose mais, comme partout, on doit composer avec ceux qui sont autour de la table. Si la commission ne repart pas sur des bases crédibles, je n'aurai d'autres choix que mettre cette commission sous tutelle du Comité Régional. Inimaginable quand on sait qu'il y a encore peu de temps, le Jura était cité pour ses effectifs et ses actions. Mais, il faut être lucide. Nous en parlerons dans la journée car j'aurai une proposition à vous soumettre.

C'est à ce titre que je me réjouis de l'arrivée de Julien MARAUX au poste de CTFR. Il ne va pas diriger la commission des jeunes du Jura mais les actions qu'il va entreprendre au niveau régional seront utiles à notre comité, à nos clubs, tant dans le développement que la structuration des écoles de pétanque et les moyens de les pérenniser. Il pourra vous présenter ses axes de travail en tant que salarié du Comité Régional BFC. A ce titre, il tiendra un colloque sur la jeunesse au premier trimestre 2023 où tous les clubs seront conviés. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle orientation professionnelle.

2023 sera une année encore très riche avec un calendrier très, très chargé. Cela n'est pas sans poser des problèmes. Le calendrier unique de notre fédération se bute parfois à une réalité climatique bien aléatoire depuis quelque temps. Espérons que rien ne viendra contrarier nos projets, les nôtres comme les vôtres et si tel était le cas, je ferai preuve d'une attention toute particulière sur ce qui pourrait se dire sur les réseaux sociaux en particulier. La diffamation, l'insulte et la haine, contenues dans certains commentaires ne seront plus laissés sans suite. Dites-le bien dans vos assemblées générales. Des poursuites seront engagées systématiquement en plus des dispositions disciplinaires prévues par les textes de notre fédération. Un certain soir d'avril, toutes les limites ont été franchies, affectant beaucoup d'entre nous.

C'est pour tout ce qu'ils font tout au long de l'année que je remercie également mes collègues du Comité Départemental, je suis juste reconnaissant envers celles et ceux qui m'accompagnent et, à ce titre, méritent le respect qui leur est dû. Un travail quasi quotidien qui nous a permis de tisser deux nouveaux partenariats avec la Caisse d'Épargne et Altitude Jura (fibre) qui auront l'occasion dans la journée de se présenter à vous.

Une nouvelle fois, je remercie toutes les forces vives au sein des clubs et toutes les collectivités qui nous apportent leur soutien. Le Conseil Départemental du Jura est représenté par Cyrille BRERO et, pour la première fois, nous aurons l'honneur de la visite de Marie-Christine CHAUVIN, sénateur du Jura, femme hautement engagée au service de son territoire.

Bien sincèrement, je vous souhaite à toutes et tous de bien finir l'année et une année 2023 prometteuse et créatrice de bonheur.

Le Président du CD39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai bien tenté auprès de notre Président d'être exemptée d'un rapport mais Paulo m'a rappelé l'obligation statutaire à laquelle je devais me soumettre. Ce qui est plutôt rassurant d'avoir un président qui applique les statuts et les règlements.

Cette première année en tant que membre du comité m'a permis de réaliser le travail que chacun fournit au sein de ce comité et il n'est pas des moindres. La responsabilité de secrétaire qui m'a été confiée est facilitée non seulement par Aurélie Breniaux, secrétaire, qui traite entre autres les comptes rendus de réunion mais également par le travail quantitatif que réalise Paulo. En évoquant le mot « travail », certains pourraient penser que les bénévoles sont payés. Un bénévole est une personne qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement. Il y en a un certain nombre dans les clubs. Malheureusement, la reconnaissance n'est pas toujours à la hauteur et il faut parfois faire abstraction des critiques et des insultes comme cela a pu être fait via les réseaux sociaux. C'était le 1<sup>er</sup> avril, veille du premier championnat de l'année, quand le club de Salins a pris la décision de reporter ce championnat, à cause d'une météo capricieuse. J'ai été peinée d'avoir lu autant de commentaires insultants et virulents à l'égard des membres du comité et du club de Salins. Déplacer le lieu d'un championnat est une chose mais demander à des bénévoles de faire 2 heures de route dans le week-end aller/retour et déplacer du stock en est une autre. Qu'on ne soit pas d'accord avec une décision est légitime mais il est possible de le faire avec respect. Ne décourageons pas les bénévoles !

Sans transition, je souhaitais faire un retour sur mon premier championnat en tant que délégué à la table de marque. Ce fut un long week-end de triplète provençal à Saint-Claude. Avec Michel Flagel, nous avons pu compter sur les conseils des membres du comité présents et aussi sur la disponibilité de Philippe Jarcellat au niveau informatique. Nous avons été très bien accueillis par le club de Saint-Claude. Néanmoins, nous n'avons pas pris plaisir à réprimander lorsque les tenues n'étaient pas homogènes. J'aurais donc une doléance à faire auprès des présidents de club ; si vous pouvez faire un rappel dans vos clubs sur la tenue homogène (haut et bas) dès la 1<sup>ère</sup> partie, cela éviterait des conflits.

Pour finir, je tenais à souligner le beau palmarès d'un jurassien ; après avoir été titré vice-champion 3 week-ends de suite (tête à tête, doublette et triplète sénior) le

voilà double champion du Jura (triplette provençal et triplete mixte) et double champion de Bourgogne Franche Comté (triplette sénior et doublette provençal). Il s'agit de Sébastien Jacquin du club de Mont sous Vaudrey. Félicitations à lui !

Je vous remercie de m'avoir écouté avec attention.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2023 sous le signe de la sportivité et du bénévolat.

Secrétaire général du CD39  
Nadia DA COSTA

## ÉTAT DES LICENCES ET MUTATIONS 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de commenter le bilan des licences et pour compléter mes propos lors de l'assemblée générale 2021, je vous transmets quelques réflexions et constats.

Devant l'inquiétude provoquée par la situation sanitaire quant à la prise de licence en fin de saison 2021, le Comité du Jura qui comptait jusqu'à ce moment 30 clubs affiliés en a perdu 3.

Aussi le Président Paulo De Bastos avait insisté auprès des clubs pour inciter à la reprise de licences. Malgré la perte de 3 clubs, vous constaterez à la lecture du bilan qu'il a été entendu car les clubs ont su réagir de belle manière en majorant globalement l'effectif des licenciés du CD 39.

Il reste encore un effort à produire afin de retrouver, voire dépasser les chiffres des 2 précédentes saisons.

Comme le disait notre président Paulo, persévérez en étant solidaires les uns des autres en communiquant, en informant et en échangeant pour la survie de vos clubs et de votre comité.

Aussi permettez-moi ici de rendre hommage à Jean-Yves Bourgeois, référant licences du club de l'Etoile Jura pour la rigueur et la compétence avec laquelle il assurait la liaison avec le Comité Départemental.

### **Le bilan des licences :**

#### **Affiliation :**

Comme je vous l'ai précisé le Comité du Jura comptabilise 27 clubs affiliés en 2022.

L'AS Jeanrenaud, la Pétanque Rousselande et le club de Bois d'Amont ne sont plus affiliés.

#### **Licences :**

Au cours de la saison 2022 le Comité du Jura a enregistré 1352 licences.

Le CD 39 a donc récupéré 306 licenciés en 2022 (300 seniors et 6 jeunes) sur les 471 perdus en 2021.

Donc encore un effort à produire.

Répartition :

**1259 licenciés seniors** dont 999 masculins (79%) et 260 féminines (21%) répartis comme suit :

- 587 vétérans (479 masculins et 108 féminines)
- 672 seniors (520 masculins et 152 féminines)

**93 licenciés jeunes** dont 74 masculins (79%) et 19 féminines (21%) répartis comme suit :

- 30 juniors (23 masculins et 7 féminines)
- 29 cadets (22 masculins et 7 féminines)
- 22 minimes (19 masculins et 3 féminines)
- 12 benjamins (10 masculins et 2 féminines).

Comparativement à la saison 2021 qui comptabilisait 1046 licences, on constate une progression de 306 licenciés, soit 29%.

La proportion Masculin / Féminin est la même chez les seniors et les jeunes.

Néanmoins on remarque la perte de 47 licenciés en catégorie « Jeunes » sur les 2 dernières années (140 en 2020 et 93 en 2022).

Effectif « Jeunes » dans les clubs :

Champvans (22), Mont/Vaudrey (16), Gouriboule Chatelneuf (11), Salins (11), Orgelet (8), Moirans (8), Clairvaux (7).

Les clubs d'Arinthod, l'Etoile Jura, Poligny, PBJ, Damparis, Morrez et Foncine en comptent 1, voire 2.

Aucun jeune dans les 13 autres clubs.

Cet effectif « Jeunes » représente moins de 7% de l'effectif global du CD 39.

Il est donc important de rechercher des solutions afin d'inciter les jeunes à pratiquer notre sport pétanque.

Au cours de la saison 149 nouvelles licences ont été établies.

46 duplicatas et corrections d'erreur ont été enregistrés suite à la perte ou à la casse de licence, changement ou correction de nom, prénom, date de naissance et renseignements erronés.

.

**Des clubs augmentent leur effectif par rapport à 2021 :** ABJ, DPC, Salins, Champvans, Morez, Ney, L'Etoile, PBJ, Bletterans, Montmorot, Arinthod, Orgelet, Saint-Claude, Foncine, Sportivement Pétanque, Clairvaux, Chatelneuf, PCHS, Champagnole, Arbois, Damparis, Mont/Vaudrey et Pont de Poitte.

Le club de Moissesey affiche le même effectif que l'année précédente.

Seuls les clubs de Passenans et Poligny présentent une baisse.

Le District lédonien compte 486 licenciés	+154 par rapport à 2021
Le District de la Joux 382	+ 15 par rapport à 2021
Le District de la Chaux 306	+ 81 par rapport à 2021
Le District du Haut Jura 178	+ 56 par rapport à 2021

Le déplacement de siège social du club de Sportivement Pétanque à Messia sur Sorne initialement basé dans le district de la Joux permet au district lédonien de gonfler son effectif.

### **Comme chaque année quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les licences :**

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an est exigée tous les 3 ans pour les licenciés majeurs. Dans la période intermédiaire, lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif (la sportive) renseigne un questionnaire de santé (QS – SPORT) et atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Cette attestation est sous la seule responsabilité du licencié (de la licenciée) qui conserve l'original. Une copie de l'attestation sera conservée par le club pour l'année en cours. Dans le cas d'au moins une réponse positive au questionnaire, le (la) licencié (e) est tenu (e) de fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

Dans le cadre de la demande ou d'un renouvellement de licence pour un mineur le certificat médical est remplacé par le questionnaire de santé (QS-SPORT) qui atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Une copie de l'attestation est signée par le licencié mineur et par son représentant légal. Dans le cas d'au moins une réponse positive au questionnaire, le licencié mineur doit produire à son club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la Pétanque et Jeu Provençal datant de moins de six mois.

Une précision : dans le logiciel Geslico, après la mise à jour 2022, tous les certificats médicaux datant de 2020 et avant sont obsolètes.

Les licenciés 2021 n'ayant pas repris leur licence en 2022 devront également produire un nouveau certificat médical concernant la saison 2023.

### **Un rappel de FFPJP :**

Suivant les directives de la FIPJP, aucun joueur Malgache ne peut participer aux compétitions sur le territoire français avec une licence délivrée par la Fédération Malgache (FMSB).

Les demandes de licence française délivrées à des personnes de nationalité étrangère (hors Union Européenne), doivent être validées par les services de la FFPJP attestant des titres de séjour valables.

### **Catégorisation :**

Sont classés :

- Benjamins : les licenciés ayant 8 ans et moins (nés en 2015 et après).
- Minimes : ceux atteignant l'âge de 9, 10 et 11 ans (nés en 2012,2013 et 2014)
- Cadets : ceux atteignant l'âge de 12, 13 et 14 ans (nés en 2009,2010 et 2011).
- Juniors : les joueurs atteignant l'âge de 15, 16 et 17 ans (nés en 2006,2007 et 2008).
- Seniors : les joueurs atteignant 18 ans et plus (nés en 2005 jusqu'à 1964).
- Vétérans : les joueurs atteignant 60 ans et plus (nés en 1963 et avant).

## **Honorabilité :**

Sur le formulaire de prise de licences pour chacun des joueurs un ajout a été apporté et doit être renseigné. Il est destiné au contrôle automatisé d'Honorabilité pour les personnes cibles à savoir : Initiateur, Educateur ou Dirigeant (Président, Secrétaire général, Trésorier général de Club ou de Comité).

Il conviendra de préciser lors de la demande de licence (création, renouvellement, mutation) si le ou la licencié (ée) est une personne cible.

Ces éléments constitutifs de l'identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin d'effectuer ce contrôle automatisé de l'Honorabilité.

Je demande aux dirigeants de club de bien vouloir transmettre au CD 39 la liste complète des arbitres, éducateurs, initiateurs, présidents, trésoriers, secrétaires afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Toutes les modifications apportées dans une association (composition du bureau, siège social, etc.) doivent être notifiées sans délai au Comité Départemental.

## **Le bilan des mutations :**

Sur l'ensemble de la saison 2022

84 mutations internes et 25 mutations externes ont été réglées à la Fédération Française.

4 mutations internes n'ont pas été validées dans un club.

5 demandeurs de licence ne figurant plus dans la base sont considérés nouveaux licenciés.

21 mutations externes entrantes ont été constatées.

## **Quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les mutations :**

Toute mutation externe (hors du département) est payante y compris pour les catégories junior et cadet dernière année.

-Les mutations externes restent payantes quelle que soit la durée d'interruption de licence.

-Pour tout (e) licencié (e) n'apparaissant plus dans la base de GESLICO, la mutation est gratuite, mais le triptyque reste obligatoire.

-Un(e) licencié (e), à la fin de sa suspension, peut demander une mutation, mais celle-ci est payante.

-Si un (e) joueur (se) Cadet (te) passe en catégorie Junior, la mutation est payante.

### **Pour information :**

Comme chaque année la situation des licences a été arrêtée le 30 septembre afin d'établir les fiches financières par la FFPJP.

Depuis début octobre il est possible d'établir de nouvelles licences valables pour la fin de saison en cours et l'année suivante, uniquement pour les personnes n'ayant jamais été licenciées.

La mise à jour annuelle du serveur Geslico a eu lieu courant novembre.

Le renouvellement des licences s'effectue dès cette mise à jour.

Chaque club demandeur de licences doit préciser s'il s'agit de création, renouvellement, mutation, duplicata (en cas de perte ou casse), correction d'erreur (en cas de changement de patronyme, correction date de naissance ou autres modifications sans oublier de préciser les personnes cibles).

**Comme chaque année je vous recommande de ne pas attendre le dernier moment concernant vos demandes de licences. J'attire donc l'attention des responsables de clubs quant à l'obtention de la licence 2023 sachant qu'un laps de temps est nécessaire pour une modification ou une création de licence.**

**Merci de m'avoir écouté,**

**Bonne saison 2023 à toutes et à tous.**

**Antoine MARTINELLO  
Responsable Licences CD 39**

#### 4- Hommage à Jean-Marie Maraux

Paulo De Bastos met à l'honneur Jean Marie Maraux pour son titre de champion de France triplète vétérans en 2022.

**Jean-Marie MARAUX** : «Ce maillot tricolore, c'est une étape, la dernière étape de ma longue carrière comme vous l'a rappelée Paulo. Je n'ai pas eu ce titre malheureusement pour le CD39 mais pour le CD25 avec mes copains Janick FRACHEBOIS et Michel MUGNIER mais vous savez que le cœur jurassien est là, je suis toujours là et je resterai fidèle toujours au CD39. 48 ans d'une carrière de dirigeant et de joueur.

Ce titre était inattendu, vous savez que la pétanque dépend de la forme du jour mais l'importance était la cohésion. La pétanque est un jeu d'équipe, il faut une association de joueurs, de la confiance réciproque, de la cohésion. Mais surtout, ce qui fait la différence, c'est l'envie de gagner, la hargne...

J'ai été licencié dans 3 clubs : Salins-les-Bains, Mont-sous-Vaudrey et je suis parti dans le Doubs. Je n'ai pas joué avec beaucoup de joueurs, environ 15 joueurs depuis 1974. C'est l'aboutissement d'une longue carrière. Je vais continuer en tant que dirigeant pour continuer à vous aider mais en tant que joueur, je peux fermer le livre avec ce beau titre.

Je serai toujours là pour aider et soutenir le CD39 et je suis content de voir Emilie et Julien être là autour de vous pour notre pétanque jurassienne.

Longue vie à notre pétanque jurassienne et merci. »

**Michel DEMOUGEOT** : « Ca fait pas mal de temps Jean-Marie, on a fait beaucoup de choses, on voudrait bien les refaire mais on n'est plus tout jeune. Merci au CD39, j'ai passé de bons moments avec vous, avec le Comité. Je me suis engagé et fait tout ce que j'ai pu. Je félicite Jean-Marie pour son titre, il l'a raté en 1992 à Lons-le-Saunier de peu, d'une boule...

Merci pour votre hommage. »

#### 5- Questions sur les rapports de commission

Les rapports des commissions transmis au préalable aux présidents de clubs et de district ne font l'objet d'aucune question.

Pour la commission arbitrale, **Frédéric MONNIER**, Président de cette commission prend la parole :

« On sait qu'on a la chance dans le Jura d'avoir un Président du CD qui nous soutient au quotidien et qui est derrière nous. A la dernière réunion du CD, la décision a été prise de mettre à l'honneur 2 arbitres : Patrick GRUNEISEN et Christian CANIOTTI. Ce sont les 2 arbitres qui ont été les plus engagés cette saison pour être sur tous les fronts : remplacer parfois ou prendre des compétitions supplémentaires...

Dorénavant, chaque année, on va essayer de mettre à l'honneur 1 ou 2 arbitres en fonction de leur engagement. »

## COMMISSION ARBITRALE DU JURA 2022

Mesdames, Messieurs

La CDA (Commission Départementale d'Arbitrage) en chiffres pour 2022

- Licenciés jurassiens possédant une carte d'arbitre : 30 connus
- Arbitres actifs : 17
- Journées d'arbitrages jurassiennes : 130 -> 7,5 /arbitre de moyenne

Championnats du Jura	41 Jours
Concours	62 Jours
Coupe de France tours départementaux	18 rencontres
CDC	9 jours
Total	130 jours

La CDA a organisé 3 sessions de formations à l'attention des arbitres. (Présence à 1 session minimum pour être autorisé à arbitrer)



Soyez indulgent, nos arbitres sont des amateurs qui font l'effort d'apprendre 3 règlements (Pétanque, Provençal, Tir) ; 42 annexes qui précisent les règlements + 2 compléments avec la coupe de France et le championnat des clubs.

Ces 17 engagés vous permettent de jouer quasi tous les weekends de l'année.

Perspectives 2023 :

- Nous avons le plaisir de compter 6 candidats à l'arbitrage départemental.
- Tronc commun le 4 décembre 2022.

Le président de la CDA  
Frédéric MONNIER

## COMPTE RENDU DES MANIFESTATIONS JEUNES ORGANISÉES EN 2022

Avec beaucoup de difficultés dues à un manque d'organisation de la part du président de la commission jeunes (aucune réunion en 2022), les principales manifestations se sont tout de même bien déroulées grâce à une poignée de bénévoles diplômés et motivés, **issus pour la plupart des 6 clubs qui viennent d'obtenir ou renouveler leur labellisation fédérale pour 2023/2024 (Mont-sous-Vaudrey – Salins – Champvans – Moirans – Orgelet – Châtelneuf).**

Mention spéciale pour les dirigeants du club de Clairvaux pour avoir pris en charge les championnats triplettes et la seconde journée du championnat des clubs.

**Les 3 épreuves départementales** ont réuni un nombre homogène de participants : le 3/04 à Bans/M-/s-V : doublettes **70 jeunes**, le 24/04 à Bans/M-/s-V : têtes à têtes **69 jeunes** et le 15/05 à Clairvaux : triplettes **78 jeunes**.

A Clairvaux, **4 équipes minimes, 3 équipes cadets et 3 équipes juniors** se sont qualifiées pour participer aux championnats régionaux triplettes qui se sont déroulés le 5 juin à Pontarlier ou uniquement la catégorie minime a brillé (titre de champions et vice-champions) **3 équipes** sur 4 ont obtenu leur billet pour le championnat de France les 20 et 21 août à Bourg-Saint-Andéol (07). En Ardèche, La meilleure performance est à mettre à l'actif de **l'équipe Jarjat théo/Tabouret Inaya/Bonnot Maxence (Clairvaux/L'étoile jura) qui s'inclinent en 8<sup>ème</sup> de finale. 32<sup>ème</sup>** pour la formation salinoise et 16<sup>ème</sup> de la coupe de l'avenir pour la triplète de Mont-sous-Vaudrey.

En ce qui concerne le championnat des clubs : 2 catégories Benjamins/Minimes (**3 équipes**) et Cadets/Juniors (**6 équipes**). Epreuve départementale sur 2 journées.

1<sup>ère</sup> journée à Mont-sous-Vaudrey le 1<sup>er</sup> mai au chalet, seconde journée à Clairvaux le 26 mai. Toutes les équipes se rencontrent. Sont championnes **Entente Clairvaux/Champvans en Benjamins/Minimes et Champvans en Cadets/Juniors**. Ces 2 formations se sont rendues à Dijon les 23 et 24 septembre pour le championnat régional des clubs qualificatif au France. L'équipe Cadets/Juniors n'a pas démerité mais s'est inclinée 3 fois, tandis que **l'entente Clairvaux/Champvans obtenait le titre régional** et une place à Saint-Pierre-les-Elbeuf pour disputer le championnat national. Malheureusement une erreur administrative privera cette entente du déplacement en Seine Maritime, en réparation cette équipe sera donc présente en fin d'AG pour une remise de récompenses.

Un gros morceau, **les sélections**, d'abord au niveau du département le 4 septembre à Mont-sous-Vaudrey (Chalet). Peu de jeunes intéressés, mais tout de même bien représentés qualitativement. Après les ateliers et les parties, **7 jeunes sont retenus** pour la suite : **Bonnot Maxence (L'étoile Jura)/Goncalvès Tom (Salins) catégorie minime – Chevalier Samuel (Mont-/s-Vaudrey)/Binda Bastien (Champvans) catégorie cadet et Binda Loïc/Gallot Marius/Henzl Tyméo (Champvans)**

**catégorie junior.** Tous ces joueurs se sont rendus à Saint-Florentin (89) les 1<sup>er</sup> et 2 octobre pour la sélection régionale avec l'objectif de faire partie de l'équipe Bourgogne/Franche-Comté pour participer au trophée des pépites.

**Bonnot Maxence (Minime) et Gallot Marius (Junior)** ont gagné leur place et se sont donc déplacés les 28/29 et 30 octobre à **Douai (59)** pour se frotter aux meilleurs joueurs de chaque formation régionale française où ils ont fait bonne figure.

De très belles performances ont été également réalisées sur quelques nationaux et masters par les jeunes de Clairvaux (Théo et Mathis Jarjat – Fabio Tabouret) et Champvans (Loïc et Bastien Binda)

Avec beaucoup de report de dates et des difficultés pour trouver des lieux cohérents peu de personne ont suivi des formations ou ont pu renouveler leur diplôme jusqu'à maintenant, mais cela semble s'améliorer puisqu'une douzaine de jurassiens se sont inscrits pour une formation tronc commun qui se déroulera le 4 décembre prochain au boulodrome de Bans/M-/s-V.

La commission des jeunes est actuellement en délicatesse, pas ou plus de président donc pas de réunion, ce qui ne facilite pas l'organisation des différentes manifestations. Il faut qu'une personne prenne la présidence afin de réunir tous les acteurs qui participent de près ou de loin au développement du sport pétanque chez les jeunes au sein des clubs jurassiens. Il faut redistribuer les rôles pour une meilleure connaissance des différentes compétitions. Ceci dès début 2023, sinon une aggravation de la situation est inévitable.

Michel BOURGEON

Pour la commission des jeunes

## COMMISSION FÉMININE

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Présidents,

Les féminines font parties intégrantes de notre sport et Mme Michèle LEGA, présidente de la commission féminine de la région Bourgogne Franche-Comté avait à cœur d'organiser en 2022 un trophée des féminines Régional qui réunira 16 équipes (2 par département) avec une phase de qualification au niveau de chaque département. Malheureusement, Mme LEGA n'aura pas eu le temps de voir son projet aboutir puisqu'elle nous a quitté au début de cette année mais un hommage lui sera rendu puisque le trophée portera son nom. Cette rencontre aura donc lieu à Mâcon le dimanche 27 novembre 2022 et 2 équipes féminines de Salins et Orgelet seront présentes pour représenter le Jura.

La journée féminine en hommage à Stéphanie Zerbini a eu lieu le dimanche 3 juillet à Châtelneuf. Cette journée a vu la participation de 64 joueuses (+10 par rapport à 2021). Les parties se sont déroulées dans une ambiance conviviale et la commission féminine remercie le Président Tony Monnet et ses bénévoles pour cette belle organisation. Comme prévu, le challenge de Stéphanie sera remis en 2023 à la joueuse qui aura fait la meilleure performance lors des 3 journées. Cette journée sera organisée le dimanche 2 juillet à Poligny.

Merci de votre attention et bonne année sportive 2023 à tous.

Alexandra MONNET-FISTEBERG et  
Patrick CROTET

## COMMISSION VÉTÉRANS

Bonjour à toutes et à tous,

Encore une saison bien remplie pour notre commission avec l'organisation de beaucoup de concours à Mont-sous-Vaudrey. Il est vrai qu'avec le peu de monde que nous sommes, ce sont souvent les mêmes personnes qui sont là pour la mise en place, la tenue de la buvette et l'arbitrage. A ce sujet, nous verrons avec le Comité du Jura FFPJP pour étoffer notre commission. Je fais appel à tous les clubs pour nous soulager et prendre à votre compte quelques concours. Vous pourrez nous contacter, Gilles ou moi, pour assumer quelques dates. D'avance je vous en remercie, nous serons toujours là pour vous aider et conseiller.

Comme vous le savez, la saison prochaine, il n'y aura plus de 55 et + donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, encore plus de concours vétérans. C'est pour cela que je demande à tous les clubs de faire un effort pour nous soulager un peu. Merci à tous.

Côté saison 2022, 14 concours et 2 championnats ont été organisés. Je félicite personnellement tous les clubs organisateurs car aucun problème n'est survenu. Félicitations à tous pour la bonne tenue de tous ces concours.

Côté championnats, merci aux clubs de Moirans-en-Montagne et l'ABJ Lons-le-Saunier pour la bonne organisation malgré un petit problème d'arbitrage à Lons ; mais dans l'ensemble, nous avons pu assister à de belles parties.

Félicitations aux 3 champions tripléte Patrick PETETIN, Christian GLAB et Dominique GISSAT et bien sûr aux 2 champions doublette Lionel PAQUES et Jean-Claude MOREL.

Pour la première fois a été mis en place un championnat Vétérans féminin. Après une faible participation (15 équipes), le Comité du Jura FFPJP a pris la décision de le supprimer.

Cela n'enlève en rien le bon niveau de la compétition avec des parties très disputées. Je félicite les 2 premières championnes Vétérans Louisa GIOVANNINI et Patricia SERTILLANGE.

La saison s'est terminée avec la journée Vétérans. Nous avons rencontré quelques problèmes notamment au niveau des résultats. En effet, tout le classement a dû être fait à la main, ce qui a pris beaucoup de temps. Le classement sera mis sur le site. Chaque président de club aura en charge de distribuer la dotation que nous n'avons pas pu donner le jour même, toutes mes excuses pour ce petit contretemps. Quelques personnes ont fait des réflexions sur le repas mais dans l'ensemble, la

plupart des gens ont été contents de cette journée. Je remercie les bénévoles qui nous ont bien aidés pour cette journée (Patrick CROTET, Patrick PETETIN, Michel LIBOZ, Gérard PELLOTIER, Jocelyne et Philippe JARCELLAT, Antoine MARTINELLO et bien sûr, Gilles et Yvette OUTREY). Merci à tous.

Cette année, beaucoup de personnes, amis ou collègues nous ont quittés. Je présente à toutes les familles mes sincères condoléances.

Encore une fois, je remercie tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de toutes ces compétitions. Félicitations à tous.

Je présente à toutes et tous une bonne fin d'année, de bonnes fêtes et une belle saison 2023.

Merci.

Patrick GRUNEISEN

## COMMISSION CHAMPIONNATS

Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de clubs,  
 Mesdames, Messieurs les représentants (es) de club,  
 Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de district,  
 Mesdames, Messieurs les invités (ées),

Voici l'essentiel des compétitions de la commission pour cette saison 2022.

### La participation

Cette saison nous avons organisé à **12** championnats JURA qui ont été qualificatifs pour les France

Et **3** non qualificatifs pour les France.

Le tableau ci-après montre la fréquentation des équipes de l'année 2022 par rapport à 2019 dernière année "normale" avant le Covid.

### Participation Joueurs (es) Championnats du JURA 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022
Tir Précision Masc				159	0	0	0 joueurs
Tir Précision Fém				41	0	0	0 joueuses
Tête à Tête Masculin	333	338	309	0	0	294	-15 joueurs
Tête à Tête Féminin	84	80	90	0	0	89	-1 joueuses
Tir Précision J Masc				26	0	0	0 joueurs
Tir Précision J Fém				6	0	0	0 joueuses
Tête à Tête Juniors	8	17	18	0	0	24	6 joueurs
Tête à Tête Cadets	25	26	37	0	0	22	-15 joueurs
Tête à Tête Minimes	31	37	36	0	0	15	-21 joueurs
Tête à Tête Benjamins	13	8	20	0	0	8	-12 joueurs
Doublette Masculin	198	204	206	0	0	182	-24 équipes
Doublette Féminin	52	55	64	0	0	60	-4 équipes
Doublette Mixte	134	152	166	0	119	149	-17 équipes
Doublette Provençal	67	64	69	0	0	67	-2 équipes
Doublette Vétérans	71	68	73	0	65	78	13 équipes
Doublette Juniors	6	7	10	0	0	13	3 équipes
Doublette Cadets	13	14	17	0	0	13	-4 équipes
Doublette Minimes	14	21	20	0	0	8	-12 équipes
Doublette Benjamins	8	7	11	0	0	4	-7 équipes
Triplette Masculin	109	113	105	0	83	104	21 équipes
Triplette Féminin	31	28	34	0	24	33	9 équipes
Triplette Mixte	72	66	81	0	74	83	9 équipes
Triplette Provençal	44	44	37	0	41	43	2 équipes

Tri Vétérans Masc	55	61	65	0	65	67	2 équipes
Tri Vétérans Fém						15	15 équipes
Triplette Promotion	99	112	114	0	79	114	35 équipes
Triplette Juniors	4	6	7	0	6	8	2 équipes
Triplette Cadets	9	6	10	0	10	8	-2 équipes
Triplette Minimes	11	11	11	0	8	7	-1 équipes
Triplette Benjamins	3	6	8	0	0	0	0 équipes
Séniors Masculin	1600	1629	1613	0	639	1548	-4.2% joueurs
Moyenne/Joueurs/Champ	229	233	230	0	91	221	58.7% joueurs
Séniors Féminin	487	492	567	0	265	540	-5.0% joueuses
Total Séniors	2087	2121	2180	0	904	2088	-4.4% joueurs
Total Vétérans	307	319	341	0	325	402	15.2% joueurs
Total Jeunes	240	273	335	0	72	214	-56.5%
Total Toute Catégorie	2634	2713	2856	0	1301	2704	-5.6%

### Les championnats Jura qualifiables au Championnats de France

**3** championnats ont été gagnés par Damparis (Tri Féminin, Doublette Féminin et Doublette Masculin)

**3** championnats ont été gagnés par St Claude (Db Mixte et Individuel Masculin et Féminin)

**2** championnats ont été gagnés par Poligny (Tri Vétérans et Db Jeu Provençal)

**1** championnat gagné par Champvans (Tri Masculins)

**1** championnat gagné par Dole Pétanque Club (Tri Promotion)

**1** championnat gagné par Mt S Vaudrey (Tri Jeu Provençal)

**1** championnat gagné par Moirans en Montagne (Db Jeu Provençal)

### Les championnats Jura non qualifiables au Championnats de France

**1** championnat gagné par Moirans en Montagne (Db Vétérans Masculins)

**1** championnat gagné par St Claude (Db Vétérans Féminines)

**1** championnat gagné par Mt S Vaudrey (Tri Mixte)

### Les championnats de France Seniors Masculins et Féminins

Concernant les résultats de ces championnats, sur les **12** équipes qualifiées représentant notre comité,

**9** équipes ne sont pas sorties de poule : Champvans (Tri Masculins) Poligny (Tri Vétérans et Db Provençal), DPC (Tri Promotion) Damparis (Db Masc) et St Claude (Db Mixte, Individuel Masc et Fém), Moirans (Db Provençal)

**3** équipes perdant en 32<sup>ème</sup> : Damparis (Tri et Db Féminin) et Mt S Vaudrey (Tri Provençal)

D'après les différents comptes rendus des délégués, l'organisation des France est dans l'ensemble assez attentionnée.

## **Enregistrement des concours et championnats**

(Période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022)

Pour la saison 2022, **53** concours Départementaux et **14** Championnats Jura pour un total de **67** ont été enregistrés sur le site de FFPJP.

Je remercie l'engagement des clubs organisateurs qui se sont justifiés pour envoyer les résultats des concours dans les meilleurs délais, ce qui nous permet une meilleure gestion des points de catégorisation dans Geslico.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à tous une bonne saison 2023.

Hervé MOINE

## COMPTE-RENDU DES CHAMPIONNATS DU JURA 2022

### Pétanque Seniors Promotion

<b>Triplette</b>	114 équipes	Ax les Thermes 09	07-08 juin
Vainqueur	VACHERET Yannick LAFONT Mickaël LAPLACE Mickaël	Dole Pétanque Club	Perdant Poule
Finaliste	HERBILLON Arnaud NICOD Philippe VILLEMENOT Jérémy	Sportivement Pétanque	

### Pétanque Seniors Masculins

<b>Triplette</b>	104 équipes	Bergerac 24	24-25 juin
Vainqueur	DA SILVA Luis VAUCHEY Didier FORNET Sébastien	Champvans	Perdant poule
Finaliste	MARAUX Julien JACQUIN Sébastien MARAUX Jérémy	Mont s Vaudrey	

<b>Doublette</b>	182 équipes	Bergerac 24	27-28 août
Vainqueur	BARCELO Alain FAIVRE Mickael	Damparis	Perdant poule
Finaliste	JACQUIN Sébastien PICON Julien	Mont s Vaudrey	

<b>Individuel</b>	294 joueurs	Lavelanet 09	23-24 juillet
Vainqueur	TABOURET Django	St Claude	Perdant poule
Finaliste	JACQUIN Sébastien	Mont s Vaudrey	

### Pétanque Vétérans

<b>Triplette Masc</b>	67 équipes	Ax les Thermes 09	07-08 juin
Vainqueur	PETETIN Patrick GISSAT Dominique GLAB Christian	Poligny	Perdant Poule
Finaliste	LIBOZ Michel DEHON Jean-Philippe OLIVIER Serge	Ney Pétanque	

<b>Doublette Masc</b>	78 équipes	Non qualificatif au Championnat de France	
Vainqueur	MOREL Jean Claude PAQUES Lionel	Moirans en Montagne	
Finaliste	VULIN Gérard POINT Gabriel	ABJ Lons	

<b>Doublette Fém</b>	15 équipes	Non qualificatif au Championnat de France
Vainqueur	SECRETANT Patricia GIOVANNINI Louisa	St Claude
Finaliste	MARTINELLO Adrienne PIPOZ Chantal	ABJ Lons

### **Pétanque Seniors Féminines**

<b>Triplette</b>	33 équipes	Chalon s Saône 71	17-18 juillet
Vainqueur	VERSET Myriam GUILLOT Marie Pierre PRINCE Elodie	Damparis	Perdant 1/32 <sup>ème</sup>
Finaliste	LEJEUNE Sandrine BANDET Sonia LACROIX Nadège	L'Etoile Jura	

<b>Doublette</b>	60 équipes	Lavelanet 09	23-24 juillet
Vainqueur	VERSET Myriam GUILLOT Marie Pierre	Damparis	Perdant 1/32 <sup>ème</sup>
Finaliste	BARCELO Irène GLAB Cassandra	Damparis	

<b>Individuel</b>	89 joueuses	Bergerac 24	27-28 août
Vainqueur	FLAGEL Adeline	St Claude	Perdant poule
Finaliste	DA COSTA Nadia	Orgelet	

### **Jeu Provençal**

<b>Triplette Seniors</b>	43 équipes	Carcassonne 11	03 au 05 juillet
Vainqueurs	MARAUX Julien JACQUIN Sébastien PICON Julien	Mt s Vaudrey	Perdant 1/32 <sup>ème</sup>
Finaliste	JANOD Nicolas DA SILVA Cédric NICOD Bastien	Sportivement Pétanque	

<b>Doublette Seniors</b>	67 équipes	2 équipes qualifiées	Perpignan 66	02 au 04 septembre
Vainqueurs	PITON Kévin ALVES Jonathan		Moirans en Montagne	Perdant Poule
Finaliste	BILLEY Guillaume FOURNIER Grégory		Poligny	Perdant Poule

<b><u>Doublette Mixte</u></b>	49 équipes	Brive la Gaillarde 19	25-26 juin
Vainqueur	GIOVANNINI Louisa GIOVANNINI Frédéric	St Claude	Perdant poule
Finaliste	GRIS Sandrine BOUTON Fabrice	Dole Pétanque Club	

### Triplette Mixte

83 équipes

Non qualificatif au Championnat de France

Vainqueur	CHEVANNE Stéphanie JACQUIN Sébastien PICON Julien	Mont s Vaudrey
Finaliste	DA COSTA Colette DA COSTA Baptiste DA COSTA_Alexandre	Orgelet

### JUNIORS

#### Triplette

8 équipes

Vainqueur	GALLOT Marius BINDA Loïc BINDA Bastien	Champvans
Finaliste	DELIOT Evan GALLOT Charles ZERBINI Camille	N.H

### CADETS

#### Triplette

8 équipes

Vainqueur	JARJAT Mathis TABOURET Fabio WERMEILLE Manon	Clairvaux les Lacs
Finaliste	DELIOT Maëlie FOURQUET Quentin MARCELIN Théo	N.H

### MINIMES

#### Triplette

7 équipes

Vainqueur	JARJAT Théo TABOURET Inaya BONNOT Maxence	N.H
Finaliste	JACQUIN Anna LABOUROT Maxans PAQUES Victor-Louis	N.H

## COMPTE-RENDU DES CHAMPIONNATS BFC 2022

#### Triplette Seniors

MARAUX Julien  
JACQUIN Sébastien  
MARAUX Jérémy

#### Bergerac 24

Mont S Vaudrey

24-25 juin

Perdant 16<sup>ème</sup>

#### Doublette Seniors

DA SILVA Cédric  
JANOD Nicolas

#### Bergerac 24

Sportivement Pétanque

27-28 août

Perdant Poule

#### Doublette Seniors

**Jeu Provençal**  
JACQUIN Sébastien  
MARAUX Julien

#### Perpignan 66

Mt S Vaudrey

02 au 04 septembre

Perdant 32<sup>ème</sup>

<b>Triplette MINIMES</b>	<b>3 équipes au France</b>	<b>Bourg St Andéol 07</b>	<b>20–21 août</b>
TABOURET Inaya	CD39		Perdant 8 <sup>ème</sup> Chpt France
BONNOT Maxence			
JARJAT Théo			
GONCALVES Tom	CD39		Perdant 32 <sup>ème</sup> Chpt France
BONNOTTE Elio			
CHAPOUTOT Lino			
JACQUIN Anna	CD39		Perdant 16 <sup>ème</sup> Coupe de l'Avenir
LABOUROT Maxans			
PAQUES Victor-Louis			

## COMPTE-RENDU DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2022

**Triplette Seniors à BERGERAC 24**      **18 & 19 juin**      Délégué : BOURGEON Michel      Poule  
Champvans

Joueurs : **DA SILVA Luis, FORNET Sébastien, VAUCHEY Didier**

Résultats : **1<sup>ère</sup> partie** : contre CD 03 ALLIER      17 mènes en 2h30      perdu 10/13  
**2<sup>ème</sup> partie** : contre CD 45 LOIRET      13 mènes en 1h30      perdu 10/13

**1<sup>ère</sup> partie** : Nos adversaires démarrent la partie en trombe avec 2 carreaux du tireur et 5 points à la clef 0x5, puis à l'issue de la 8<sup>ème</sup> mène l'équipe est menée 12x3. Didier a fait ce qu'il faut au point mais Luis en milieu a eu beaucoup de difficultés et Sébastien n'a pas eu son rendement habituel au tir. Au prix de gros efforts, l'équipe recolle au score 10x12 à la fin de la 16<sup>ème</sup> mène. Nos adversaires ont du mal à jouer correctement également. Alors que pour la 1<sup>ère</sup> fois les 3 joueurs jouent ensemble, un contre malheureux nous coûte la partie.

**2<sup>ème</sup> partie** : Partie semblable à la 1<sup>ère</sup> sauf que les 2 équipes se tiennent, les joueurs ont du mal à s'exprimer, le niveau de jeu est faible peut-être dû à la chaleur excessive sur le site. Toujours est-il que l'équipe s'incline pour la seconde fois 10x13 avec beaucoup de regrets, il y avait la place pour sortir de poule.

**Compte rendu** : Très beau site et très belle organisation du CD24, terrains au top. Hébergement à recommander. Des regrets en ce qui concerne la compétition mais très bon séjour à Bergerac avec une équipe sympathique.

**Doublette Mixte à BRIVE LA GAILLARDE 19**      **25 & 26 juin**      Délégué : BINDA Jean      Poule  
St Claude

Joueurs : **GIOVANNINI Louisa et GIOVANNINI Frédéric**

Résultats : **1<sup>ère</sup> partie** : contre CD 66 PYRENEES ORIENTALES      8 mènes en 0h50      perdu 2/13  
**2<sup>ème</sup> partie** : contre CD 08 ARDENNES      12 mènes en 1h00      perdu 4/13

**1<sup>ère</sup> Partie** : Notre doublette n'est jamais rentrée dans la partie, Louisa moyenne au points 10/24, Fred au point 8/13 et au tir 3/10 dont 2 carreaux.

**2<sup>ème</sup> partie** : Louisa moyenne au point 18/33, Fred au point 6/11 et au tir 12/19 dont 3 carreaux.

**Compte rendu** : Malheureusement, cette très bonne doublette jurassienne n'est jamais rentrée dans les parties malgré leur habitude aux Championnats de France. Ma poule était à leur portée s'ils avaient mieux joué.

Bon séjour, bon terrain. Hébergement à 10mn vers l'entrée de l'autoroute et des jeux.

<b>Triplette Jeu Provençal à CARCASSONNE 11</b>	<b>1er au 3 juillet</b>	Délégué : SERTLLANGE Marc	Perdant 32 <sup>ème</sup>
Joueurs : MARAUX Julien, JACQUIN Sébastien, PICON Julien		Mt s Vaudrey	
Résultats : 1 <sup>ère</sup> partie :	contre CD 69 RHÔNE	10 mènes en 2h35	perdu 4/11
2 <sup>ème</sup> partie :	contre CD 86 VIENNE	10 mènes en 2h00	gagné 11/2
Barrage :	contre CD 11 AUDE	13 mènes en 2h40	gagné 11/6
1/32 <sup>ème</sup> :	contre CD 27 EURE	13 mènes en 2h10	perdu 5/11

1<sup>ère</sup> partie : La partie du matin a été dure pour se mettre en route contre une belle équipe du Rhône.

2<sup>ème</sup> partie : enfin les joueurs ont joué à leur niveau, une partie bien maîtrisée.

**Barrage** : Contre une jeune et sympathique équipe de l'Aude de la célèbre famille Prudhomme, le sérieux de l'équipe a été récompensé par la victoire.

1/32<sup>ème</sup> : Après un bon départ les joueurs ont baissé leur niveau de jeu. Dommage, il y avait la place contre une équipe qui est allée jusqu'en demi-finale.

**Compte rendu** : Un très bon weekend dans une bonne ambiance, même si nous aurions pu ambitionner un meilleur résultat.

<b>Triplette Vétérans à AX LES THERMES 09</b>	<b>06 &amp; 07 juillet</b>	Délégué : MOINE Hervé	Poule
Joueurs : PETETIN Patrick, GISSAT Dominique, GLAB Christian		Poligny	
Résultats : 1 <sup>ère</sup> partie :	contre CD 973 GUYANE	8 mènes en 1h10	gagné 13/2
2 <sup>ème</sup> partie :	contre CD 40 LANDES	12 mènes en 2h00	perdu 8/13
Barrage :	contre CD 01 AIN	9 mènes en 0h45	perdu 6/13

1<sup>ère</sup> partie : belle partie dans l'ensemble, la meilleure de la journée, car notre adversaire n'a vraiment pas été dans la partie.

2<sup>ème</sup> partie : partie correcte ; on aurait pu s'en sortir si l'on avait joué à notre niveau mais l'équipe des Landes a profité de nos faiblesses et parfois de notre mauvaise entente.

**Barrage** : nos joueurs sont passés à côté de la partie. De plus, l'équipe de l'Ain nous ont montré un niveau de jeu supérieur par rapport à nous ; le score parle de lui-même.

**Compte rendu** : Bénévoles du CD09 très accueillants et chaleureux, des aires de jeux plus ou moins bonnes, mais nos joueurs n'ont pas joué à leur niveau. Nous n'avons eu que des regrets.

A part les conditions climatiques exécrables de la 1<sup>ère</sup> journée, nous avons passé un excellent séjour dans une ambiance fort sympathique avec une bonne équipe d'amis(es).

<b>Triplette Promotion à AX LES THERMES 09</b>	<b>09 &amp; 10 juillet</b>	Délégué : VALET Christian	Poule
Joueurs : VACHERET Johann, LAFONT Mickaël, LAPLACE Mickaël		Dole Pétanque Club	
Résultats : 1 <sup>ère</sup> partie :	contre HAUT DE FRANCE	10 mènes en 1h15	perdu 3/13
2 <sup>ème</sup> partie :	contre AUVERGNE RHÔNE ALPES	15 mènes en 1h40	perdu 7/13

**Compte rendu** : Très bon accueil et bonne organisation du CD 09. Très bon esprit de l'équipe ainsi qu'en dehors de jeux. Merci aux encouragements de certains amis(es) du DPC qui avaient fait le déplacement pour le week-end.

<b>Triplette Féminin à CHALON S SAÔNE 71</b>	<b>16 &amp; 17 juillet</b>	Délégué : MARAUX Julien	1/32ème
Joueuses : VERSET Myriam, GUILLOT Marie Pierre, PRINCE Elodie		Damparis	
Résultats : 1 <sup>ère</sup> partie :	contre CD 09 ARIEGE	10 mènes en 1h10	gagné 13/3
2 <sup>ème</sup> partie :	contre CD 68 HAUT RHIN	10 mènes en 1h15	gagné 13/6
3 <sup>ème</sup> partie :	contre AUVERGNE-RHONE ALPES	12 mènes en 1h20	perdu 12/13

1<sup>ère</sup> partie : Belle partie face à une solide équipe ariégeoise, les trois joueuses ont été régulières, Myriam entamait bien les mènes, Marie-Pierre a bien tiré et Elodie a été solide en 3<sup>ème</sup> position.

**2ème partie** : Bon départ des filles 7x0 puis 12x1. Une seule mène déjouée où nous avons encaissé 5 points. Myriam a fait la différence et a compensé les tirs manqués de Marie-Pierre.

**3ème partie** : Après un bon départ 5x0, les filles ont mal pointé et se sont retrouvées menées 5x7. Myriam et Elodie ont tourné, Elodie a pris le point avec beaucoup d'application et nous sommes repassés devant 12x7. Malheureusement nous n'avons pas pu conclure la partie, beaucoup de regrets.

**Compte rendu** : Très beau site et très bonne organisation du CD71.

Restauration sur place du samedi midi à revoir, hébergement hôtelier au top.

Equipe sympathique et compétitive qui aurait pu accrocher une place en 8<sup>ème</sup> de poule et très bon week-end.

<b>Doublette Féminin à LAVELANET 09</b>	<b>23 &amp; 24 juillet</b>	Délégué : BINDA Jean	1/32ème
Joueuses : <b>VERSET Myriam, GUILLOT Marie</b>		Damparis	
Résultats : <b>1<sup>ère</sup> partie</b> : contre CD 82 TARN ET GARONNE		9 mènes en 1h35	gagné 13/3
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : contre CD 74 HAUTE SAVOIE		16 mènes en 1h40	gagné 13/10
<b>1/32<sup>ème</sup></b> : contre CD 16 CHARENTE MARITIME		13 mènes en 1h15	perdu 5/13

**1ère partie** : Equipe jurassienne est très bien rentrée dans la partie contre une très bonne équipe. Terrains difficiles sur du goudron avec très peu de gravier. Myriam au point 13/25 et au tir 1/1, Marie-Pierre au tir 5/10 et au point 5/14.

**2ème partie** : Nous jouons cette partie contre l'équipe de Rumilly qui a déjà un bon palmarès, nos jurassiennes ont trouvé des ressources pour vaincre cette équipe. Bonne entente, le coach en relation avec notre équipe a procédé à un changement de poste. Myriam au point 24/38 et au tir 0/1, Marie-Pierre au tir 11/20 dont 3 carreaux et au points 10/19.

**1/32<sup>ème</sup>** : Partie mal démarrée au cours des trois 1ères mènes et ensuite à la 7<sup>ème</sup> mènes 1x7, on décide de changer de poste et de nouveau à la 11<sup>ème</sup> mène 3x11, on manque des boules décisives pour la marque, et on finit par s'incliner à 5x13. Aucun regret pour notre équipe qui a été battue par plus fort qu'elles. Par la suite les Charentaises ont battu en 16èmes les Vice-Championnes de France 2019 du CD31 HAUTE GARONNE PEYROT Cindy/BIAU Nadège, et se sont inclinées 3x13 le tour suivant en quart de finale, contre l'équipe du PAYS DE LA LOIRE

**Compte rendu** : Très bon accueil sur un beau site et organisation parfaite du C09 Ariège. Hébergement au top, et passé un très bon séjour avec notre équipe.

<b>Individuel Masculins à LAVELANET 09</b>	<b>23 &amp; 24 juillet</b>	Délégué : SERTLLANGE Marc	Perdant Barrage
Joueur : <b>TABOURET Django</b>		St Claude	
Résultats : <b>1<sup>ère</sup> partie</b> : contre CD 50 MANCHE		10 mènes en 0h40	gagné 13/3
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : contre CD 43 HAUTE LOIRE		14 mènes en 1h00	perdu 11/13
<b>Barrage</b> : contre CD 50 MANCHE		14 mènes en 1h05	perdu 10/13

**1ère partie** : une bonne partie en matière, maîtrisée surtout au point.

**2ème partie** : Une partie à notre portée mais le manque de tirs, qui n'est pas dans ses habitudes, nous a été fatal.

**Barrage** : Contre le même joueur de la 1<sup>ère</sup> partie qui a su élever son niveau de jeu, encore une fois un manque de tir évident.

**Compte rendu** : Un bon weekend malgré tout dans une bonne ambiance avec la délégation du Db Féminin.

<b>Doublette Masculin à BERGERAC 24</b>	<b>27 &amp; 28 août</b>	Déléguée : MONNET Alexandra	Poule
Joueurs : <b>FAIVRE Michael, BARCELO Alain</b>		Damparis	
Résultats : <b>1<sup>ère</sup> partie</b> : contre CD 24 DORDOGNE		9 mènes en 1h15	perdu 0/13
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : contre CD 49 MAINE ET LOIRE		13 mènes en 1h30	perdu 9/13

**1ère partie** : Des adversaires de qualité qui n'ont pas laissé beaucoup d'espoir à notre équipe, malgré 4 annulations de mène, nous n'avons pas réussi à faire tourner la partie de notre côté.

**2ème partie** : Une équipe à notre portée mais une partie très serrée où nous n'avons pas été assez régulier, tant au point qu'au tir pour nous permettre de concrétiser la victoire.

**Compte rendu** : Une 1<sup>ère</sup> délégation qui m'a réjouie et que j'ai apprécié de partager avec Aurélie.

Le Jura a acquis une belle notoriété et cela a été une grande fierté d'avoir représenté notre comité.

**Individuel Féminin à BERGERAC 24 23 & 24 juillet** Délégué : FLAGEL Michel Poule  
 Joueuse : **FLAGEL Adeline** St Claude  
 Résultats : **1<sup>ère</sup> partie** : contre CD 34 HERAULT 17 mènes en 1h10 gagné 13/9  
**2<sup>ème</sup> partie** : contre CD 43 HAUTE LOIRE 17 mènes en 1h15 perdu 11/13  
**Barrage** : contre CD 34 HERAULT 18 mènes en 1h15 perdu 11/13

**1<sup>ère</sup> partie** : Une très bonne entame de partie pour mener 6x1.au bout de 4 mènes, avec un beau jeu au point et victoire accomplie.

**2<sup>ème</sup> partie** : Partie très équilibrée entre le 2 joueuses, point par point jusqu'à 9x8. Malheureusement il y eu 2 déplacements de but en défaveur d'Adeline ce qui a retourné la situation de la partie, sans quoi elle aurait pu sortir de poule.

**Barrage**: Partie arrêtée 5x4 pour la pause de midi, à la reprise ce fut une partie très serrée jusqu'à 11x9. Malheureusement une mène difficile amène le score à 11x12, et ce fut une défaite à la mène suivante. Adeline a effectué un jeu très régulier surtout au point, il ne manquait pas grand-chose pour sortir de poule, dommage.

**Compte rendu** : Très bon accueil sur un beau site et organisation parfaite du CD 24 Dordogne et passé un très bon séjour avec nos collègues Jurassiens du Doublette Masculins.

**Doublette Jeu Provençal à PERPIGNAN 66 2 au 4 sept** Délégué : OUTREY Gilles Poule  
 Joueurs : **PITON Kévin, ALVES Jonathan** Moirans en Montagne  
 Résultats : **1<sup>ère</sup> partie** : contre CD 42 LOIRE 8 mènes en 2h15 perdu 3/11  
**2<sup>ème</sup> partie** : contre CD 88 VOSGES 8 mènes en 1h30 perdu 4/11

**1<sup>ère</sup> partie** : Jeux plus que difficiles, nos joueurs marquent à la 1<sup>ère</sup> mène 2x0, à la 2<sup>ème</sup> mène le tir adverse fait un pas droit de 30cm et annule la mène, ce qui a complètement déstabilisé nos joueurs jusqu'à la fin de partie.

**2<sup>ème</sup> partie** : Partie identique à la 1<sup>ère</sup> partie.

**Compte rendu** : Les joueurs auraient pu mieux faire car ils n'ont vraiment pas joué à leur niveau. Dommage pour nous, mais leur 1<sup>er</sup> France les a un peu perturbés.

Bon week-end avec les trois équipes jurassiennes y compris celle de la BFC (restaurants etc...)

**Doublette Jeu Provençal à PERPIGNAN 66 2 au 4 sept** Déléguée : OUTREY Yvette Poule  
 Joueurs : **BILLEY Guillaume, FOURNIER Grégory** Poligny  
 Résultats : **1<sup>ère</sup> partie** : contre CD 63 PUY DE DÔME 63 6 mènes en 2h15 perdu 2/11  
**2<sup>ème</sup> partie** : contre CD 54 MEURTHE ET MOSELLE 8 mènes en 1h40 perdu 1/11

**1<sup>ère</sup> partie** : Les joueurs perdent contre Wilfrid et Styven CHAPELAND une des équipes favorites au Chpt de France, ils ont beaucoup de pression lors de ce 1<sup>er</sup> France.

**2<sup>ème</sup> partie** : Pourtant on a rencontré 1 équipe de même niveau, mais nos joueurs n'ont pas joué à leur niveau.

**Compte rendu** : Les joueurs auraient pu mieux faire, poule très difficile, l'équipe CHAPELAND perd en 8<sup>ème</sup> de finale

Bon week-end séjour agréable avec les trois équipes jurassiennes y compris celle de la BFC (restaurants etc...)

Hervé MOINE

**COMMISSION SPORTIVE**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU JURA 2022**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Présidents de club,

La saison sportive a été bien remplie et le CDC a fait le plein avec cette année :

- + 10 en CDC OPEN par rapport à 2021 : 46 au lieu de 36
- + 4 en CDC Féminin par rapport à 2021 : 12 au lieu de 8
- + 9 en CDC vétérans par rapport à 2021 : 34 au lieu de 25

Soit un total de 92 équipes. Ces chiffres sont très proches de la saison 2019 d'avant COVID. Dans son déroulement, le constat est très satisfaisant puisqu'au aucun incident n'est à signaler. Le retour des résultats dans la semaine qui suit est plutôt respecté même si une équipe, DPC 5 a battu tous les records. Ce n'est pas la responsabilité du club puisque les autres équipes ont tenu les délais mais celle d'un coach qui n'a absolument pas joué son rôle et qui, je le demande aux dirigeants de ce club, n'a plus à assurer cette responsabilité.

Côté sportif, bravo à L'Etoile Jura qui s'impose en Elite et montera en CRC 2 l'an prochain. Sportivement Pétanque l'emporte en Honneur et évoluera en Elite lors de la saison prochaine. Du côté féminin, félicitations à Champvans qui montera en CRC 2F et Salins 2 qui accèdera en 1<sup>ère</sup> division féminine en 2023.

Du côté de la Coupe de France 2021-2022, les clubs de Sportivement Pétanque et Champvans se sont inclinés en 32<sup>ème</sup> de finale. Ce parcours leur a permis d'être directement retenus pour l'édition 2022-2023. Ils ont été rejoints par Moirans, Mont sous Vaudrey et L'Etoile Jura, les 3 qualifiés parmi les 23 clubs engagés.

Au 2<sup>ème</sup> tour régional, Champvans, Sportivement Pétanque et Mont sous Vaudrey se sont imposés. Moirans et L'Etoile Jura se sont inclinés. Je vous indiquerai plus tard leur adversaire du 3<sup>ème</sup> tour. On leur souhaite bonne continuation.

Au niveau régional, quelques belles performances en CRC. Bravo à Sportivement Pétanque en 2<sup>ème</sup> division OPEN qui termine à la première place et qui accèdera en OPEN 1<sup>ère</sup> division la saison prochaine. En CRC OPEN 1<sup>ère</sup> division, Champvans décroche une très belle 3<sup>ème</sup> place et assure son maintien.

Au niveau national, Mont sous Vaudrey, La Boule de Damparis évoluaient cette année en CNC3 OPEN. Et chez les féminines, c'est L'Etoile Jura qui représentait le Jura. Mont sous Vaudrey finissant 2<sup>ème</sup> et Damparis 4<sup>ème</sup>, ces deux équipes assurent leur maintien en 2023. Malheureusement, L'Etoile Jura en terminant 5<sup>ème</sup> en CNC F, rétrogradera en CRC F1.

Toutes les nouveautés et prévisions pour 2023 vous seront présentés plus tard pendant l'AG, je vais maintenant vous présenter le bilan des différents CDC.

J'attendrai février 2023 pour questionner les clubs sur leur engagement en championnat des clubs.

Je vous souhaite une excellente année 2023.

Merci de m'avoir écoutée (lue).

Emilie MARAUX

Elite	Honneur	Promotion 1	Promotion 2	Promotion 3	Promotion 4
L'étoile	Sportivement pétanque	Gouriboule	Mont sous Vaudrey	Moirans 1	Montmorot 1
Orgelet 1	Clairvaux	Mont sous Vaudrey	Bletterans 3	ABJ 2	Orgelet 3
DPC 3	Champagnole 1	Champagnole 2	DPC 5	Moirans 1	Pont de Poitte 1
Champvans 2	Salins 3	Salins	Champvans 4	PCHS 2	Clairvaux 2
Damparis 2	PCHS 1	Arbois	Bletterans	Arinthod 1	Ney pétanque
St Claude		Ney pétanque	DPC 4	l'étoile 2	Morez
DPC 2		Poligny	PBJ	Bletterans 2	Arinthod 2
Moissey		Champvans 3	Moissey	Pont de Poitte 2	ABJ
				Foncine le haut	

1ère division	2ème division
Champvans	Salins 2
Mont sous Vaudrey	Mont sous Vaudrey
Salins 1	Ney pétanque
Moissey	DPC
PBJ	Champvans 2
	Arinthod
	Poligny

Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4	Vétérans 5
Mont sous Vaudrey	Salins 2	Champvans 2	Salins 1	Poligny 2
Poligny 1	ABJ 1	Ney pétanque	Clairvaux	Orgelet
Moirans 1	Morez 2	Mont sous vaudrey 2	Pont de poitte 1	Montmorot 2
Champvans 1	Bletterans 1	PBJ 1	Pont de poitte 2	DPC 2
Damparis	Champagnole 1	Bletterans 2	Moirans 2	PBJ 2
Morez	Champagnole 2	Arinthod	ABJ 2	Ney pétanque 2
DPC		Montmorot		Moirans 3
				Bletterans 3

## COMMISSION JEU PROVENÇAL

Mesdames, Messieurs,

### Championnat Départemental des Clubs Saison 2022 :

Pour cette première année, le CD39 a vu la participation de 10 équipes au championnat des clubs jeu provençal.

Afin de faciliter l'organisation et le déplacement des équipes, le comité de pilotage avait décidé de regrouper les clubs dans deux groupes en fonction de leur situation géographique :

- Groupe « Haut-Jura » : Saint-Claude, Morez, Moirans, Pont de Poitte, Champagnole
- Groupe « Bas-Jura » : Salins, DPC, Poligny, Mont sous Vaudrey, Sportivement Pétanque.

### Phase de Groupe :

La phase de groupe s'est déroulée en deux week-ends :

- Samedi 19 et dimanche 20 mars
- Samedi 26 mars

Les rencontres ont été disputées à Champagnole et Saint-Claude pour le groupe Haut-Jura, tandis que le groupe Bas-Jura a joué ses matchs à Salins et Mont sous Vaudrey.

A l'issue de cette première phase, les deux premières équipes de chaque groupe se sont vu qualifiées pour la phase finale qui a eu lieu le samedi 9 juillet à Messia Sur Sorne.

CDC Groupe Haut-Jura							
	Match1	Match2	Match3	Match4	Total	Classement	Points
Champagnole	3	3	3	3	12	1	80
Moirans	3	3	1	3	10	2	16
Morez	1	1	1	3	6	4	-36
Pont de Poitte	1	1	1	1	4	5	-60
St Claude	3	3	1	1	8	3	4

CDC Groupe Bas Jura							
	Match1	Match2	Match3	Match4	Total	Classement	Points
DPC	1	3	1	3	8	3	10
MSV	3	3	3	1	10	2	-4
Poligny	1	1	1	1	4	5	-56
Salins	1	3	3	1	8	4	16
Sport.Pet	3	1	3	3	10	1	20

## **Phase finale :**

La finale avait pour objectif de qualifier une équipe pour la finale régionale.

Champagnole - Mont sous Vaudrey	08 à 16
Sportivement Pétanque - Moirans	24 à 0
Mont sous Vaudrey - Sportivement Pétanque	13 à 11

Mont sous vaudrey a donc remporté le titre de champion du Jura des clubs au jeu provençal. Félicitations au club et à ses joueurs.

## **CRC et CNC :**

Le club de Mont sous Vaudrey a disputé la finale régionale le week-end des 17 et 18 septembre à Besançon.

Après avoir terminé en tête de son groupe, le club jurassien a rencontré en finale Pouilly Sur Loire, club nivernais.

Mont sous Vaudrey s'est imposé et a donc remporté le titre de champion régional des clubs au jeu provençal. Cette performance a qualifié le club pour le Championnat National des Clubs.

Mont sous Vaudrey s'est rendu à Fenouillet les 14, 15 et 16 octobre pour affronter les meilleurs clubs français. Malheureusement, les Jurassiens ne sont pas parvenus à accéder aux quarts de finales en s'inclinant dans leurs trois rencontres initiales.

## **Bilan :**

Pour cette première année de Championnat des Clubs, le comité de pilotage est satisfait du déroulement de cette compétition et tient à souligner la bonne ambiance et le respect qui ont régné tout au long de l'année lors des différentes rencontres.

Merci aux 10 équipes participantes et aux clubs qui ont bien voulu accueillir des rencontres, merci également aux arbitres pour leur pédagogie et leur bon esprit.

Julien MARAUX

## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DU JURA 2022

### COMMISSION DU BOULODROME

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

S'il est bien un domaine qui n'est pas un long fleuve tranquille, c'est bien celui de notre boulodrome régional. Les années et les mois passent avec l'apparition régulière de lourds dossiers à traiter. C'est usant mais notre si belle structure tellement enviée par ceux qui s'y arrêtent nous incite à nous battre jusqu'au bout. Mais avant de développer ces sujets, je voudrais saluer le retour en 2022 de Mme Yvette OUTREY, notre présidente du boulodrome régional dont on peut se demander si elle était réellement partie. Par sa rigueur et son enthousiasme, elle a accompagné dans leurs démarches tous les clubs qui ont organisé des compétitions (championnat, concours, coupe de France, CDC) sans oublier les formations arbitrales ou jeunes départementales ou régionales où elle gère du pot d'accueil le matin jusqu'au moment de fermer le boulodrome.

Mais sa volonté et celle de tous ceux qui veulent faire vivre ce boulodrome se heurte parfois à des incompréhensions de certains joueurs ou dirigeants qui ne peuvent ou ne veulent pas faire l'effort de comprendre les difficultés. D'abord et surtout, le problème du chauffage. Tout a déjà été dit ou retranscrit dans les comptes-rendus du Comité Départemental. Le combat mené avec notre expert judiciaire nous a préservés de tous les frais de remise en état, si ce n'est, les frais de notre expert. Les travaux pour plus de 30 000€ ont été engagés par l'ancien propriétaire et le chauffagiste mais voilà, le système qui n'a jamais été voulu par le Comité Départemental qui, précisons-le, n'avait jamais été consulté à l'époque, est véritablement en fin de vie.

Toutes les études réalisées prouvent que celui qui est installé est adapté à un gymnase ou salle des fêtes, lieux non soumis à l'humidité, principale cause de cet état. Alors, dans un souci d'honnêteté, l'installateur a refusé d'intervenir sur les trois rampes actuellement défectueuses. Pourquoi ? Parce qu'après ces trois-là, les autres vont peu à peu céder. En juin dernier, après cet amer constat, il a fallu ouvrir une réflexion et s'interroger sur un changement complet du système. Quel que soit le mode de chauffage envisagé, les montants avoisinent les 150 000€. Ce n'est pas faire preuve de responsabilité que de foncer tête baissée et d'engager le Comité Départemental sur un tel investissement, au moment où, coïncidence d'un contexte énergétique extrêmement défavorable, les prix s'envolent.

En aucun cas, le boulodrome doit mettre en danger la pérennité du comité départemental qui fêtera ses 50 ans en 2024 et qui, par ailleurs, est un comité dynamique grâce à ses clubs bien sûr mais aussi par sa propre politique sportive envers les jeunes, féminines, vétérans, le monde du handicap et celui du sport adapté. Mais je le dis aussi, ce boulodrome peut et doit vivre autrement. Ce n'est

pas parce qu'il sera dépourvu de chauffage que rien ne pourra s'y passer. Que chacun prenne conscience que ces quelques mois à venir ne seront pas une fatalité et qu'un jour, un temps nouveau donnera la possibilité d'avoir de nouvelles perspectives. En attendant, en toute responsabilité, le comité directeur ne vous proposera pas une fermeture du boulodrome mais tout simplement la possibilité pour chaque club d'organiser ou pas une compétition dans notre belle structure en fonction de son choix ou, de manière plus pragmatique, des conditions climatiques annoncées. Sans la charge du chauffage, le CD39 réduira la part de participation aux frais de fonctionnement de 50% passant ainsi de 2€ à 1€ tout au long de l'année pour chaque joueur qui participe à une compétition officielle qu'elle se déroule à l'intérieur et/ou à l'extérieur.

En dehors du chauffage, pensez-vous que tout va bien ? Et bien non, une fuite d'eau non détectable a occasionné quelques sueurs froides au moment où la facture de plus de 4000€ est parvenue chez notre trésorier. Quant à dire où se trouverait la fuite, tous les sondages la situent sous les terrains intérieurs. Le dossier a été transmis à MMA et est en cours de traitement.

Heureusement, du côté sportif, le boulodrome assume parfaitement son rôle. Le nouveau tarif de la bière adopté en début de saison a été assez bien accepté puisqu'il est à l'image de ce qui s'applique ailleurs (2€). Tout ce qui s'y passe est une réussite grâce au sérieux des clubs et des bénévoles du CD39. N'oublions pas également le pôle de formation de notre boulodrome : les commissions arbitrales et jeunes départementales et régionales ont organisé régulièrement des formations agréées par notre fédération. Qui sait, peut-être que le boulodrome pourrait devenir un centre sportif régional ce qui lui donnerait une envergure encore plus grande à l'échelle de la Région. Sans attendre, de nouveaux partenaires nous ont rejoints et nous les remercions chaleureusement.

Enfin, et ce n'est pas rien, son entretien. Grâce à M. Michel LIBOZ et la société RUSTHUL, les terrains ont été mis approvisionnés en graviers (16 tonnes). On ne compte plus les journées passées à remettre en état les terrains. A l'extérieur, la nouvelle aire de jeux a été réalisée et il a été procédé à la végétalisation de la butte.

Le boulodrome a aussi ouvert ses portes à d'autres associations qui ont loué le site dans le respect d'un contrat de location exigeant mais nécessaire.

Les perspectives ne manquent pas et donc, le CD39 continuera à faire vivre le boulodrome avec l'appui des clubs tout en ne mettant pas en péril notre comité départemental qui doit regarder vers l'avenir en donnant des garanties à celles et ceux qui auront son destin en main dans les années à venir.

Paulo DE BASTOS

## Rapport du Trésorier – Budget 2022 / Réalisé 2022

Je tiens à remercier tous les membres du CD39 pour leur coopération : les informations, les documents qu'ils m'adressent sont utiles et nécessaires à la gestion de la Trésorerie. Je remercie tous les clubs, les règlements que je vous demande me parviennent toujours dans les délais demandés, à de rares exceptions. Et, en cette fin d'année, j'ai constaté, avec plaisir, que pour 2 clubs, le règlement était arrivé sur le compte du Comité moins de 24 heures après l'envoi de la facture ! Bravo et merci.

Je veux remercier les vérificateurs aux Comptes, Jacques Paris et Michel Gonce, qui, cette année, ont vérifié plus de 1100 lignes d'écritures; bravo à eux pour ces longues années de bon travail dans cet exercice.

Je vous présente ici la Trésorerie globale du CD39, pour cet exercice 2022, soit la période du 12/11/2021 au 15/11/2022.

Le Budget 2022 prévoyait un résultat négatif de - 55 630 €, le résultat final est de - 28 665 €, ce qui est nettement moins mauvais, ou mieux, que ce qui était prévu.

Cela s'explique ainsi :

Le règlement d'un arriéré de 20 000 €, théoriquement dû à la CCVA et inscrit au budget 2022, n'a été ni réclamé, ni réglé; les différents problèmes, chauffage et autres, font que cette ligne ne sera pas replacée au budget 2023.

La parcelle de terrain, au fond à droite de la surface qui entoure le boulodrome, a été aménagée (terrassment, empierrement); le coût de cet aménagement est d'environ 15 000 €.

Il est à noter que le montant des aides et subventions obtenues s'élève à près de 20 462 €. Les aides obtenues sont : 12 000 € (Conseil Départemental), 2 500 € (CNDS), 3 000 € (Fonds de développement de la vie associative). La subvention du Conseil Départemental est passée de 9 000 € à 12 000 €; et, de plus, la part non versée en 2021 (cause Covid), soit un montant de 2 862 € nous a été versé sur cet exercice 2022. Nous remercions le Conseil Départemental pour cette aide, très précieuse.

Les phases finales des différents championnats des clubs, sur lesquels les équipes Jurassiennes se sont distinguées, ont entraîné un certain coût (1 975 €).

Les licences, dont le nombre a enregistré une belle remontée (après les 2 années Covid), ont apporté une somme (42 775 €), supérieure à celle prévue (35 400 €).

Location du boulodrome : 2 événements, pour lesquels le boulodrome a été loué, ont permis d'encaisser la somme de 1 550 €.

Ce résultat final, de - 28 665 €, est important. Certes, notre trésorerie permet d'absorber ce déficit, mais il est nécessaire d'entreprendre tout ce qui peut l'être pour revenir à un équilibre, le plus tôt possible. La remontée du nombre de licences peut y contribuer; et il faudra trouver d'autres pistes.

Dominique BACHELEY, Trésorier du CD39

FFPJP - CD39 - Exercice 2022 - du 12.11.2021 au 15.11.2022

	Budget 2022			Réalisé 2022		
	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
<b>Ventilations (sur exercice 2022)</b>						
Assemblée Générale	2 500,00		2 500,00-	2 535,94	529,00	2 006,94-
Réunions du CD39 & du CR BFC	2 000,00		2 000,00-	2 456,72		2 456,72-
Congrès régional à Salins-les-Bains (39)	250,00		250,00-	625,10		625,10-
Frais bancaires	150,00		150,00-	151,40		151,40-
Frais Téléphoniques/Internet	250,00		250,00-	251,86		251,86-
Congès FFPJP 2022	1 000,00		1 000,00-	139,30		139,30-
Gestion	950,00		950,00-	818,91		818,91-
Equipement	2 000,00		2 000,00-	4 100,05	834,90	3 265,15-
Divers	1 200,00		1 200,00-	1 527,82	170,00	1 357,82-
Coupes & Championnats	1 400,00		1 400,00-	1 973,11		1 973,11-
Phases finales CDC & CRC, frais déplact & hbg				1 975,40		1 975,40-
Commission des Jeunes	4 000,00		4 000,00-	2 110,30	60,00	2 050,30-
Commission d'Arbitrage	1 000,00		1 000,00-	1 101,50		1 101,50-
Commission technique	500,00		500,00-	14,25		14,25-
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	1 800,00		1 800,00-	2 650,00		2 650,00-
Commission Vétérans (& Intervilles)	3 600,00		3 600,00-			
- dont : Journée des Vétérans, le 07/04/2022				1 295,60	266,00	1 029,60-
- dont : Journée des Vétérans, le 03/11/2022				4 845,76	3 955,60	890,16-
Commission Féminines, J. Fémi, 03/07 Chatelneuf	1 000,00		1 000,00-	3 196,00	2 380,00	816,00-
CNC Jeunes	1 000,00		1 000,00-			
Indemnités Championnats Brg-FC	2 000,00		2 000,00-	2 519,00		2 519,00-
Frais d'arbitrage des Championnats du Jura	500,00		500,00-	229,20		229,20-
> Coupe de France	<b>1 250,00</b>	<b>550,00</b>	<b>700,00-</b>	<b>2 700,00</b>	<b>1 330,00</b>	<b>1 370,00-</b>
- dont : Inscriptions (perçues) Coupe de France		250,00	250,00		230,00	230,00
- dont : FFPJP, inscriptions Coupe de France	250,00		250,00-	230,00		230,00-
- dont : Indemn. Coupe de France versées aux clu	1 000,00		1 000,00-	2 470,00	320,00	2 150,00-
- dont : Indemn. reçue de FFPJP, déplact CdF		300,00	300,00		780,00	780,00
> Championnat de France	<b>20 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>18 500,00-</b>	<b>17 582,04</b>	<b>1 538,00</b>	<b>16 044,04-</b>
- dont : Coûts des déplacts aux Chpts France 202	20 000,00		20 000,00-	17 582,04		17 582,04-
- dont : FFPJP, indemnités déplact reçues		1 500,00	1 500,00		1 538,00	1 538,00
> Manifestations diverses	<b>7 000,00</b>	<b>7 200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>9 631,84</b>	<b>10 110,88</b>	<b>479,04</b>
- dont : Chpt Régional Sport Adapté, 12 mars 2022			0,00	199,07	289,06	89,99
- dont : Journée Handi-sport 30 oct 2022	2 000,00	1 700,00	300,00-			
- dont : Concours 55+	5 000,00	5 500,00	500,00			
-- dont : Concours 55+ du 24 mars 2022				1 639,04	1 795,20	156,16
-- dont : Concours 55+ du 20 octobre 2022				1 791,80	1 883,66	91,86
- dont : Loto du 24/07/2022, à Tavaux				6 001,93	6 142,96	141,03
Calendriers	1 200,00	1 100,00	100,00-			
Planète Boules	928,00	928,00		928,00	864,00	64,00-
Inscriptions Chpts du Jura		11 000,00	11 000,00		11 268,00	11 268,00
Inscriptions CDC M & F (et vétérans)		2 000,00	2 000,00		2 300,00	2 300,00
Forfait Organis. Chpts Jura		2 000,00	2 000,00		2 685,50	2 685,50
Dotation à CR BFC pour CRC	500,00		500,00-	500,00		500,00-
Dotation au(x) club(s) Jurassien(s) en CNC	1 440,00		1 440,00-	800,00		800,00-
> Licences	<b>17 600,00</b>	<b>53 000,00</b>	<b>35 400,00</b>	<b>21 666,50</b>	<b>64 442,00</b>	<b>42 775,50</b>
- dont : Licences perçues (& dupli. & corrections)		53 000,00	53 000,00		64 442,00	64 442,00
- dont : CR BFC, licences	4 600,00		4 600,00-	5 665,50		5 665,50-
- dont : FFPJP, licences	13 000,00		13 000,00-	16 001,00		16 001,00-
> Affiliations	<b>400,00</b>	<b>1 566,00</b>	<b>1 166,00</b>	<b>414,60</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 043,40</b>
- dont : Affiliations perçues auprès des clubs		1 566,00	1 566,00		1 458,00	1 458,00
- dont : FFPJP, affil. FFPJP, clubs, & Protect. Jur	400,00		400,00-	414,60		414,60-

FFPJP - CD39 - Exercice 2022 - du 12.11.2021 au 15.11.2022

	Budget 2022			Réalisé 2022		
	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
> Mutations	850,00	1 500,00	650,00	1 662,00	3 438,00	1 776,00
- dont : Mutations (perçues) & carnets		1 500,00	1 500,00	72,00	3 438,00	3 366,00
- dont : CR BFC, mutations	100,00		100,00-	250,00		250,00-
- dont : FFPJP, mutations	750,00		750,00-	1 340,00		1 340,00-
> Subventions	0,00	12 000,00	12 000,00	20 462,00	20 462,00	20 462,00
- dont : Subvention Conseil Départemental		9 500,00	9 500,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
- dont : Subvention Conseil Départ. N-1				2 862,00	2 862,00	2 862,00
- dont : Subvention CNDS		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
- dont : Fonds de Développement de la Vie Active				3 000,00	3 000,00	3 000,00
- dont : Subvention de la Commune de Bans				100,00	100,00	100,00
Dons (en ligne site ffpjp39.com, ou autres)		800,00	800,00	566,60	566,60	566,60
Intérêts des comptes Banque Populaire		250,00	250,00	410,52	410,52	410,52
Intérêts des comptes Crédit Agricole		300,00	300,00	860,92	860,92	860,92
Boulodrome (CD39 locataire)	20 000,00		20 000,00-			
Boulodrome participation 1 ou 2 € /joueur		3 000,00	3 000,00	5 290,00	5 290,00	5 290,00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey		2 500,00	2 500,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
Boulodrome, autres locations				1 550,00	1 550,00	1 550,00
Boulodrome panneaux publicitaires		2 500,00	2 500,00	360,40	2 650,00	2 289,60
Boulodrome panneaux photovoltaïques		13 000,00	13 000,00		13 742,59	13 742,59
> Boulodrome, achat/vente de stock (manifestatio	10 000,00	10 000,00		23 687,09	21 868,97	1 818,12-
- dont : Achat de stock (boissons, ...)	10 000,00		10 000,00-	23 687,09	321,64	23 365,45-
- dont : Vente de stock (boissons, ...)		10 000,00	10 000,00		21 547,33	21 547,33
Boulodrome, dépenses entretien & divers	400,00		400,00-	724,72		724,72-
Actes notariés					174,59	174,59
Remboursement de l'emprunt, Capital	40 214,86		40 214,86-	40 214,86		40 214,86-
Remboursement de l'emprunt, Intérêts	18 541,94		18 541,94-	18 541,94		18 541,94-
> Frais d'entretien bldrm & charges diverses	14 900,00	0,00	14 900,00-	32 740,68	0,00	32 740,68-
- dont : Frais entr. bldrm : eau	1 000,00		1 000,00-	851,58		851,58-
- dont : Frais entr. bldrm : gaz & entretien chauffa	2 000,00		2 000,00-	4 489,79		4 489,79-
- dont : Frais entr. bldrm : électricité	6 500,00		6 500,00-	7 346,60		7 346,60-
- dont : Frais entr. bldrm : extincteurs & sécurité	1 000,00		1 000,00-	641,16		641,16-
- dont : Frais entr. bldrm : extérieurs	2 500,00		2 500,00-	1 734,60		1 734,60-
- dont : Frais entr. bldrm : assurance	1 400,00		1 400,00-	1 393,00		1 393,00-
- dont : Travaux divers	500,00		500,00-	1 028,35		1 028,35-
- dont : Travaux parcelle			0,00	15 255,60		15 255,60-
<b>Total Ventilations (sur exercice 2022)</b>	182 324,80	126 694,00	55 630,80-	206 671,89	178 006,07	28 665,82-
<b>&gt; Déficit</b>		<b>55 630,80</b>			<b>28 665,82</b>	

## Situation des comptes au 15/11/2022 :

Compte	montant
Comptes Courants	2 827,31
Livret A	89 959,56
Espèces Trésorier	218,17
<b>&gt; total :</b>	<b>93 005,04</b>

**Comité du Jura - FFPJP - Compte de résultat - Exercice 2022 - du 12.11.2021 au 15.11.2022**

**Charges**

60	Achats	
601	Achat de fournitures et matières	24 506,00
603	Variation de stock	-780,75
605	Achat matériel	4 100,05
606	Fournitures non stockables (eau, électricité, ...)	12 687,97
607	Autres achats	360,40
61	Services extérieurs	
616	Primes d'assurances	1 393,00
62	Autres services extérieurs	
6221	Compétitions/Arbitrage	27 213,88
623	Publicité, relations publiques	928,00
625	Frais de déplacement, missions, réceptions	5 617,76
6251	Encadrement/Frais de déplacement	5 326,50
6258	Autres frais.....	20 912,25
626	Frais postaux et Télécom	251,86
65	Autres charges de gestion courante	
6581	Compétitions/Engagement	44 466,02
66	Charges financières	
661	Charges d'intérêts sur emprunts	18 541,94
668	Autres charges financières	151,40
68	Amortissements et provisions	
681	Dotations aux amortissements	45 000,00
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>210 676,28</b>
	Solde créditeur (=excédent)	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 676,28</b>
86	Contributions volontaires en nature	
863	Personnel bénévole	3 442,00
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>214 018,28</b>

**Produits**

70	Ventes	
701	Vente de produits	73 178,85
74	Subventions d'exploitation	
741	Subvention Etat (CNDS)	2 500,00
7411	Autre(s) subvention(s) de l'Etat	3 000,00
743	Subvention Conseil Départemental	14 862,00
744	Subvention Commune ou EPCI	100,00
747	Autres (aides allouées par le CR ou la FFPJP)	1 538,00
75	Autres produits de gestion courante	
756	Cotisations (des adhérents)	64 442,00
76	Produits financiers	
764	Sur ventes de valeurs mobilières de placement	13 742,59
77	Produits exceptionnels	
778	Autres produits exceptionnels	4 642,63
78	Reprise sur amortissements et subventions	
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>178 006,07</b>
	Solde débiteur (=déficit)	32 670,21
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 676,28</b>
87	Contributions volontaires en nature	
871	Bénévolat	3 442,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214 018,28</b>

**Comité du Jura - FFPJP - Bilan au 15.11.2022**

<i>Actif</i>			<i>Passif</i>		
	<i>brut</i>	<i>amortissement</i>	<i>net</i>		
Bâtiment	900 000,00	153 750,00	746 250,00	Résultats comptables antérieurs	56 057,10
Avoirs en banque & espèces			93 005,04	Résultat comptable de l'exercice	32 670,21-
Stock en fin d'exercice			2 516,99	Dette (emprunt restant, capital)	820 958,56
Produits à recevoir			2 918,51	Charges à venir	1 551,32
Charges constatées d'avance			1 206,23	Produits constatés d'avance	0,00
<b>&gt; total Actif</b>			<b>845 896,77</b>	<b>&gt; total Passif</b>	<b>845 896,77</b>

## 6- Bilan financier 2022 et rapport sur la gestion du Boulodrome

**D.TROSSAT (Passenans Pétanque)** : « je trouve que la présentation est pédagogique et accessible. Je voudrais juste poser une question : si on fait abstraction des charges et des produits liés à la non-activité pour cause de COVID, quelle est l'incidence sur le résultat ? »

**D. BACHELEY (trésorier)** : « Autant sur 2020 et 2021, il y avait une forte incidence avec l'annulation de plusieurs manifestations. Autant sur 2022, il y a 1 ou 2 concours d'annulés, donc très faible incidence. Tout le reste s'est déroulé normalement. »

**D.TROSSAT (Passenans pétanque)** : « Dans un souci de clarté encore plus importante, c'est une suggestion : serait-il possible d'avoir une comptabilité exclusivement consacrée au boulodrome, en charge et en produit, en allant beaucoup plus loin dans le détail ? Evidemment, c'est du travail en plus mais c'est pour mieux comprendre le fonctionnement et éventuellement travailler des pistes de progrès. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « C'est ce qui était fait par Michel PERRUSSEL puisqu'il présentait à l'AG l'exercice comptable du boulodrome. Sa disparition nous a amenés à revoir le fonctionnement du pôle financier. On a préféré que Dominique BACHELEY, avec l'aide d'Yvette OUTREY, la responsable du boulodrome, fasse une jonction/une fusion entre ces 2 comptabilités. Mais si c'était une demande forte de vous tous, on fera en sorte de vous présenter 2 exercices différents. »

**F. CHARRIERE (Arinthod)** : « Aujourd'hui, sur le compte du CD39, on a 90 000€. Avec un résultat cette année de - 28 000€, je schématise on a 4-5 ans d'avance. Mon inquiétude c'est plus sur le court terme : si on continue d'avoir un résultat qui est de - 20 000€ par an, dans 4 ans, il n'y a plus de trésorerie. Ne faudrait-il pas trouver des rentrées d'argent rapides voire très rapides sinon le CD est voué à disparaître et c'est mon inquiétude. »

**D. BACHELEY (trésorier)** : « C'est un très bonne remarque. Nous avons quand même eu 2 années COVID qui ont été importantes et ont plombé les choses. Après le résultat est moins mauvais que ce qui était prévu. C'est sûr qu'on ne peut pas aller longtemps comme ça, il faut redresser la barre et continuer à surveiller la situation. »

**Marie-Christine CHAUVIN (Sénatrice du Jura)** : « Bravo au trésorier pour la tenue et l'explication des comptes. C'est rare de voir une telle rigueur. »



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**



**Rapport de certification des comptes de l'exercice 2022,  
clos au 15 novembre 2022**

Nous, Messieurs Jacques PARIS et Michel GONCE, Vérificateurs aux Comptes, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2021, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice comptable de l'année 2022 du COMITE DEPARTEMENTAL 39 FFPJP, cette vérification a été effectuée le jeudi 17 novembre 2022.

Le Trésorier du CD39, nous a présenté l'ensemble des comptes et des écritures afférentes à la trésorerie 2022, et nous a fourni toutes explications utiles. Nous avons ensuite effectué plusieurs contrôles des pièces comptables.

Suite à nos investigations, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du COMITE à la fin de cet exercice.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier général du Comité départemental, Monsieur Dominique BACHELEY, pour l'ensemble de sa gestion 2022.

Fait à BANS, le 17 novembre 2022

Les vérificateurs aux comptes :

Mr Jacques PARIS

Mr Michel GONCE

## **7- Rapport des vérificateurs aux comptes et élection de 2 nouveaux vérificateurs**

Le rapport des vérificateurs aux comptes est approuvé et adopté à l'unanimité.

Le Président remercie Michel Gonce et Jacques Paris pour leur implication en tant que vérificateurs aux comptes durant plusieurs années.

Désignation des nouveaux vérificateurs aux comptes :

- M. Hubert BARTHOULOT (Champvans) : titulaire
- M. Michel BOY (Moirans en Montagne) : titulaire
- M. Eric DIDIOT (Poligny) : suppléant

Les trois vérificateurs aux comptes sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie ces trois volontaires.

## 8- Débat ouvert

### a) fonctionnement du boulodrome à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Rappel par le Président des décisions prises :

- suppression du chauffage et le non-remplacement du système de chauffage pour lequel il faudrait entre 140 000 et 150 000€ d'investissement. Cet investissement serait faisable d'un point de vue bancaire mais c'est aussi un risque financier que les membres du CD ne souhaitent pas prendre
- passage à 1€ des frais de participation tout au long de l'année (frais de fonctionnement pour l'eau, l'électricité, produits d'entretien...)
- les concours officiels prévus au calendrier peuvent être maintenus ou annulés (température trop basse) par les clubs organisateurs mais il faut que la communication soit rapide et efficace (mails/réseaux sociaux...). Pas d'annulation 24h avant le concours.

Malheureusement, nous n'avons pas de vision concernant le futur et les frais que représenteront les charges (eau/électricité) sont plus ou moins inconnus. Nous sommes une association, à ce titre considérée par le gouvernement comme une entreprise, donc non soumis à une protection par un bouclier fiscal tarifaire.

Heureusement, les panneaux photovoltaïques nous rapportent un peu mais le système est à surveiller régulièrement. Le Président remercie Christian Vallet pour ce suivi.

**F. FOURNIER (ABJ) :** « L'ABJ a 2 concours prévus récemment : 1 à Lons pour limiter les frais de déplacement des bénévoles et un autre à Bans. Nous le maintiendrons si le temps permet de jouer à la pétanque dans de bonnes conditions. »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Vous le savez, je n'ai jamais été favorable à ce que tout se passe à Bans. Les acteurs économiques et sportifs sont aussi des partenaires que vous avez localement. Il faut les faire vivre. La pétanque se doit d'exister sur l'ensemble du territoire.»

**S. CHEVANNE (Mont sous Vaudrey) :** « A-t-on une réponse concernant la possibilité d'une soufflerie pour essayer de chauffer lors d'un concours en période hivernale ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « La demande a été faite juste après la réunion du district et nous n'avons toujours pas la réponse de la part de l'assurance pour savoir si l'on peut avoir cette solution et à qui incombe la responsabilité (CD ou locataire) ? »

**J-M MARAUX (représentant la FFPJP) :** « Je me permets de rappeler les mesures énergétiques prises par le gouvernement pour toutes les salles sportives et notamment les boulodromes. On doit avoir un maximum de 14° (au lieu de 16°).

**S. CHEVANNE (Mont sous Vaudrey) :** « Comme tout augmente, est-ce que la revente de l'électricité des panneaux photovoltaïques va augmenter ? »

**D. BACHELEY (trésorier)** : « Malheureusement, lors de la construction du boulodrome et l'installation actuelle mise en place, le contrat avec EDF OA (Obligation d'Achat) est fait pour 20 ans et prendra fin en 2030. Actuellement, nous revendons le KWh 0.51€ mais c'est un prix quasiment fixe. »

**C. VALET (Mont sous Vaudrey)** : « Une simple réflexion : dans 2 ans, il y aura un nouveau bureau du CD, il n'y aura toujours pas de chauffage et l'éclairage nécessiterait environ 50 000€ d'investissement. Peut-être que nous ne sommes pas obligés de refaire le chauffage : il faudrait avoir l'avis d'un expert et une analyse précise de l'état du système actuel. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « 2 éléments de réponses : le rapport d'expertise corrobore le chauffagiste DBM. Depuis 2019, nous sommes conseillés par Mr LECRU, SA Expertise, qui avait expliqué que le problème rencontré s'étendrait aux autres rampes de chauffage. Il avait étudié et analysé les composantes avec une nacelle et était arrivé à la conclusion du remplacement total du système.

Par ailleurs, DBM refuse d'intervenir actuellement sur les 3 rampes défectueuses. Il a sûrement peur des recours que nous avons menacé d'utiliser.

Nous pouvons prévoir un nouvel état des lieux par une société dépendante. »

#### **b) situations des concours organisés en juillet et août**

Malheureusement, les concours officiels organisés en été sont victimes de la profusion des concours sauvages dans le département.

Le CD39 ne peut pas intervenir dans les concours sauvages, qui ne sont pas sous l'autorité du Comité Départemental.

Proposition d'un retour aux concours ouverts à tous : il y a quelques années, la décision a été prise de supprimer ce type de concours à cause des risques encourus en terme de responsabilité par les présidents de club. Donc pas de retour en arrière de la part du CD.

Il faut intensifier la communication et la diffusion des affiches autour des concours officiels organisés avec les réseaux sociaux.

Les concours ouverts à tous peuvent avoir lieu mais il faut demander un agrément au CD39 (seulement 3 demandes par an). De plus, cela nécessite une assurance complémentaire auprès de son assureur avec une limite de 200 participants. Par ailleurs, lors de ces concours, pas d'arbitre officiel ni de table de marque. Enfin, les concours ouverts à tous ne seront pas inscrits au calendrier.

**D. TROSSAT (Passenans Pétanque)** : « 1250 licenciés dans le Jura avec la moitié de Vétérans. Il y a environ 150 joueurs licenciés qu'on retrouve habituellement d'un concours à l'autre. Mais lorsque l'on joue toujours contre les mêmes, où est le plaisir ? Il n'y a plus d'émulation ou d'intérêt.

Cette année, à Passenans, nous avons fait un travail sur les réseaux sociaux et nous avons environ 1/3 de licenciés et 2/3 de non licenciés.

On peut réfléchir à faire évoluer le règlement au niveau national peut-être. Les Comités régionaux et départementaux doivent avoir des propositions. Au niveau des clubs, la mobilisation des bénévoles pour un bilan négatif est difficile.

Lors des concours sauvages, nous touchons des gens qui ne jouent pas souvent à la pétanque. Ils essaient la pétanque 1 ou 2 fois dans l'année et qui ont plaisir à jouer contre des licenciés. Et les licenciés se transforment quelquefois en pédagogues : durant la partie, ils leur expliquent comment faire. Je trouve qu'il y a une mission qui est aussi à développer. Mais nous ne mettons pas tout en œuvre pour développer la promotion du sport pétanque.

Par conclusion, les textes réglementaires sont faits pour évoluer et nous devons penser à fonctionner comme une entreprise. »

**J-M MARAUX (représentant la FFPJP) :** « Toutes les fédérations sont dirigées aussi par le Ministère des Sports et on en peut pas faire n'importe quoi. On est assujéti à des réglementations assez draconiennes notamment au niveau du développement du sport. On pourrait amener à augmenter le nombre de licenciés en faisant des journées de présentation, des journées d'initiation à notre sport pour accueillir des personnes non licenciées. On peut penser à une compétition 1 licencié/1 non-licencié. Au niveau des dirigeants, la motivation baisse lorsque la réussite n'est pas au rendez-vous. C'est une vraie réflexion à avoir au niveau fédéral. Il faut aussi que les CD et les CR nous fassent remonter les difficultés qu'ils ont.

Au niveau fédéral, il y a la possibilité du « Pass Contact » : c'est une licence à la journée (anciennement licence temporaire). Il y en a très peu au niveau fédéral et c'est une piste à étudier. »

**P. DE BASTOS (Président) :** « il est certain qu'on a tous intérêt à ce que le plus grand nombre puisse pratiquer notre sport. Il faut offrir à ce public les garanties d'une pratique sportive dans de bonnes conditions. Cela suppose un changement de texte mais sans précipitation. »

## Rapport du Trésorier – Budget 2023

En commission des finances, nous avons établi un budget 2023, qui présente encore un déficit. Nous pouvons espérer encore une remontée du nombre de licences, mais, prudents, nous avons pris comme hypothèse la stabilité du nombre de licenciés.

Nous espérons un retour à une activité "normale" de l'activité pour les Jeunes, et le budget a été remis à son niveau d'avant, soit 4 000 €.

Il est à noter que les inscriptions en Coupe de France, passent de 10 € à 20 € (décision de la FFPJP); cette somme étant versée par les clubs au CD39, qui les reverse à la FFPJP, cela n'a pas de conséquence au niveau du solde de notre budget.

Championnats de France: en 2023, 2 nouveaux championnats : triplète mixte et Tir de précision; cela entraîne une augmentation de notre budget sur ce poste.

Inscriptions aux championnats du Jura : si ce budget est accepté, alors le coût actuel (de 4 € par inscription) passera à 6 €; les Jeunes ne sont pas concernés. Cette augmentation apporte un encaissement supplémentaire d'environ 5 600 €.

Licences : là aussi, si ce budget est accepté, alors le prix actuel des licences sera augmenté : pour les adultes, de 50 € il passera à 55 €; pour les Juniors, de 12 € il passera à 30 €; pour les autres catégories Jeunes, de 12 € il passera à 16 €. La part reversée, par le CD39 à la FFPJP, était déjà passée, depuis 2 ans, de 10 € à 12 €; de plus, la part reversée par le CD39 au Comité Régional BFC, passe en 2023, de 4,50 € à 6,50 €. Entre ce que le CD39 va encaisser en plus, et ce qu'il va déboursier en plus (+ 2 € au CR BFC), cela entraîne une augmentation du solde restant au CD39 de 5 000 € environ.

Au vu de la crise énergétique qui s'annonce, une somme plus conséquente a été prévue à la rubrique "électricité" (consommée au boulodrome).

Ces augmentations sont inévitables, et ne nous permettent pas encore d'équilibrer notre budget prévisionnel. Il faudra faire d'autres économies, et trouver de nouvelles ressources. Certaines pistes sont envisagées, voire enclenchées : recherche de nouveaux sponsors (panneaux publicitaires au boulodrome), location du boulodrome pour d'autres événements, ...

Dominique BACHELEY, Trésorier du CD39

FFPJP - CD39 - Exercice 2022 - du 12.11.2021 au 15.11.2022

	Réalisé 2022			Budget 2023		
	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
<b>Ventilations (sur exercice N / N+1)</b>						
Assemblée Générale	2 535,94	529,00	2 006,94-	2 500,00		2 500,00-
Réunions du CD39 & du CR BFC	2 456,72		2 456,72-	3 000,00		3 000,00-
Congrès régional	625,10		625,10-	500,00		500,00-
Frais bancaires	151,40		151,40-	150,00		150,00-
Frais Téléphoniques/Internet	251,86		251,86-	250,00		250,00-
Congès FFPJP	139,30		139,30-	1 200,00		1 200,00-
Gestion	818,91		818,91-	800,00		800,00-
Equipement	4 100,05	834,90	3 265,15-	2 500,00		2 500,00-
Divers	1 527,82	170,00	1 357,82-	1 500,00		1 500,00-
Coupes & Championnats	1 973,11		1 973,11-	2 000,00		2 000,00-
Phases finales CDC & CRC, frais déplact & hbg	1 975,40		1 975,40-	3 000,00		3 000,00-
Commission des Jeunes	2 110,30	60,00	2 050,30-	4 000,00		4 000,00-
Commission d'Arbitrage	1 101,50		1 101,50-	2 500,00		2 500,00-
Commission technique	14,25		14,25-			
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	2 650,00		2 650,00-	2 000,00		2 000,00-
Commission Vétérans (& Intervilles)				1 000,00		1 000,00-
- dont : Journée des Vétérans, le 07/04/2022	1 295,60	266,00	1 029,60-			
- dont : Journée des Vétérans, le 03/11/2022	4 845,76	3 955,60	890,16-			
Commission Féminines, J. des Féminines	3 196,00	2 380,00	816,00-	1 000,00		1 000,00-
CNC Jeunes				500,00		500,00-
Indemnités Championnats Brg-FC	2 519,00		2 519,00-	1 500,00		1 500,00-
Frais d'arbitrage des Championnats du Jura	229,20		229,20-			
> Coupe de France	<b>2 700,00</b>	<b>1 330,00</b>	<b>1 370,00-</b>	<b>2 960,00</b>	<b>1 210,00</b>	<b>1 750,00-</b>
- dont : Inscriptions (perçues) Coupe de France		230,00	230,00-		460,00	460,00-
- dont : FFPJP, inscriptions Coupe de France	230,00		230,00-	460,00		460,00-
- dont : Indemn. Coupe de France versées aux clu	2 470,00	320,00	2 150,00-	2 500,00		2 500,00-
- dont : Indemn. reçue de FFPJP, déplact CdF		780,00	780,00		750,00	750,00-
> Championnat de France	<b>17 582,04</b>	<b>1 538,00</b>	<b>16 044,04-</b>	<b>25 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>23 000,00-</b>
- dont : Coûts des déplacts aux Chpts France	17 582,04		17 582,04-	25 000,00		25 000,00-
- dont : FFPJP, indemnités déplact reçues		1 538,00	1 538,00		2 000,00	2 000,00-
> Manifestations diverses	<b>9 631,84</b>	<b>10 110,88</b>	<b>479,04</b>	<b>2 000,00</b>	<b>300,00</b>	<b>1 700,00-</b>
- dont : Marathon Jeunes				700,00		700,00-
- dont : Chpt Jura de Tir de précision				500,00		500,00-
- dont : Chpt Régional Sport Adapté	199,07	289,06	89,99	200,00		200,00-
- dont : Journée Handi-sport				600,00		600,00-
- dont : Concours Vétérans					300,00	300,00-
- dont : - dont : Concours 55+ du 24 mars 2022	1 639,04	1 795,20	156,16			
- dont : - dont : Concours 55+ du 20 octobre 2022	1 791,80	1 883,66	91,86			
- dont : Loto	6 001,93	6 142,96	141,03			
Calendriers				800,00	800,00	
Planète Boules	928,00	864,00	64,00-	864,00	864,00	
Inscriptions Chpts du Jura		11 268,00	11 268,00		16 000,00	16 000,00
Inscriptions CDC M & F (et vétérans)		2 300,00	2 300,00		2 500,00	2 500,00
Forfait Organ. Chpts Jura		2 685,50	2 685,50		2 700,00	2 700,00
Dotation à CR BFC pour CRC	500,00		500,00-	500,00		500,00-
Dotation au(x) club(s) Jurassien(s) en CNC	800,00		800,00-	960,00		960,00-
> Licences	<b>21 666,50</b>	<b>64 442,00</b>	<b>42 775,50</b>	<b>24 200,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>47 800,00</b>
- dont : Licences perçues (& dupli. & corrections)		64 442,00	64 442,00		72 000,00	72 000,00
- dont : CR BFC, licences	5 665,50		5 665,50-	8 200,00		8 200,00-
- dont : FFPJP, licences	16 001,00		16 001,00-	16 000,00		16 000,00-
> Affiliations	<b>414,60</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 043,40</b>	<b>414,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 044,00</b>
- dont : Affiliations perçues auprès des clubs		1 458,00	1 458,00		1 458,00	1 458,00
- dont : FFPJP, affil. FFPJP, clubs, & Protect. Jur	414,60		414,60-	414,00		414,00-

FFPJP - CD39 - Exercice 2022 - du 12.11.2021 au 15.11.2022

	Réalisé 2022			Budget 2023		
	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
> Mutations	1 662,00	3 438,00	1 776,00	1 420,00	3 000,00	1 580,00
- dont : Mutations (perçues) & carnets	72,00	3 438,00	3 366,00		3 000,00	3 000,00
- dont : CR BFC, mutations	250,00		250,00-	220,00		220,00-
- dont : FFPJP, mutations	1 340,00		1 340,00-	1 200,00		1 200,00-
> Subventions	0,00	20 462,00	20 462,00	0,00	17 600,00	17 600,00
- dont : Subvention Conseil Départemental		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
- dont : Subvention Conseil Départ. N-1		2 862,00	2 862,00			
- dont : Subvention CNDS		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
- dont : Fonds de Développement de la Vie Active		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
- dont : Subvention de la Commune de Bans		100,00	100,00		100,00	100,00
Dons (en ligne site ffpjp39.com, ou autres)		566,60	566,60		500,00	500,00
Intérêts des comptes Banque Populaire		410,52	410,52		200,00	200,00
Intérêts des comptes Crédit Agricole		860,92	860,92		900,00	900,00
Boulodrome (CD39 locataire)						
Boulodrome participation 1 ou 2 € /joueur		5 290,00	5 290,00		3 500,00	3 500,00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey		2 800,00	2 800,00		2 800,00	2 800,00
Boulodrome, autres locations		1 550,00	1 550,00		1 500,00	1 500,00
Boulodrome panneaux publicitaires	360,40	2 650,00	2 289,60		2 600,00	2 600,00
Boulodrome panneaux photovoltaïques		13 742,59	13 742,59		13 940,00	13 940,00
> Boulodrome, achat/vente de stock (manifestation)	23 687,09	21 868,97	1 818,12-	20 000,00	20 000,00	0,00
- dont : Achat de stock (boissons, ...)	23 687,09	321,64	23 365,45-	20 000,00		20 000,00-
- dont : Vente de stock (boissons, ...)		21 547,33	21 547,33		20 000,00	20 000,00
Boulodrome, dépenses entretien & divers	724,72		724,72-	100,00		100,00-
Actes notariés		174,59	174,59			
Remboursement de l'emprunt, Capital	40 214,86		40 214,86-	41 108,58		41 108,58-
Remboursement de l'emprunt, Intérêts	18 541,94		18 541,94-	17 648,22		17 648,22-
> Frais d'entretien bldrm & charges diverses	32 740,68		32 740,68-	17 000,00	0,00	17 000,00-
- dont : Frais entr. bldrm : eau	851,58		851,58-	900,00		900,00-
- dont : Frais entr. bldrm : gaz & entretien chauffage	4 489,79		4 489,79-	1 500,00		1 500,00-
- dont : Frais entr. bldrm : électricité	7 346,60		7 346,60-	10 000,00		10 000,00-
- dont : Frais entr. bldrm : extincteurs & sécurité	641,16		641,16-	700,00		700,00-
- dont : Frais entr. bldrm : extérieurs	1 734,60		1 734,60-	1 800,00		1 800,00-
- dont : Frais entr. bldrm : assurance	1 393,00		1 393,00-	1 500,00		1 500,00-
- dont : Travaux divers	1 028,35		1 028,35-	600,00		600,00-
- dont : Travaux parcelle	15 255,60		15 255,60-			
<b>Total Ventilations (sur exercices N / N+1)</b>	<b>206 671,89</b>	<b>178 006,07</b>	<b>28 665,82-</b>	<b>184 874,80</b>	<b>166 372,00</b>	<b>18 502,80-</b>
		<b>28 665,82</b>			<b>18 502,80</b>	

## 9- Présentation du budget prévisionnel 2023 et fixation du prix de la licence 2023

### a) Quelques précisions et nouveautés

\* Le budget prévisionnel est prévu sur la base du nombre de licences de 2021 et pas sur une hypothétique hausse du nombre de licences et avec les 2 hausses.

\* Les calendriers papiers sont de nouveau mis en place mais seulement sur commande. Les clubs devront transmettre leur commande à Nadia avant le 31 janvier. Ils seront facturés au prix de fabrication.

\* Les inscriptions au CDC jeu provençal sont désormais payantes au même prix que les autres inscriptions CDC soit 25€ par équipe.

### b) Débat autour de l'augmentation du prix de la licence + augmentation des frais d'inscription aux Championnats

**C. COQUATRIX (Montmorot) :** « Le CD 39 a supprimé du budget prévisionnel les 20 000€ dus à la Comcom. Quelle en est la raison ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Après consultation auprès d'un avocat spécialisé dans le domaine du bâtiment et des transactions immobilières, si le vendeur ne se manifeste pas sur un dû pendant 5 ans, la somme ne peut plus être requise. Elle est prescrite. Mais si la Communauté de Commune venait à réclamer cette somme, le CD 39 engagerait toutes les procédures administratives possibles devant le tribunal qui prendraient entre 8 et 15 ans. Avec tous les éléments que nous avons en notre possession, sur toutes les dépenses que nous avons dû supporter, qui approchent des 25 000€ depuis que nous sommes devenus propriétaires face à des malfaçons et face à des éléments qui nous ont été volontairement cachés, de fait, nous avons beaucoup d'atouts et de preuves. »

**F. CHARRIERE (Arinthod) :** « On est une nouvelle fois en prévision de déficit, à quand estimez-vous que nous serons en positifs ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « De fait, accordez-nous le bénéfice d'être extrêmement réalistes en faisant sur un exercice l'économie de 10 000€. Croyez-moi que ces 10 000€, nous avons les moyens de les absorber mais ce ne serait pas rendre service aux clubs. Nous pourrions augmenter les participations en Coupe de France, en CDC, supprimer certaines participations aux Championnats de France comme certains Comités. Nous avons reçu de la Fédération 21 places disponibles sur des Championnats de France. Il y a 21 équipes attribuées à d'autres Comités qui ont décidé de les céder...

Nous pourrions aussi baisser la politique jeunesse ou décider d'une absence totale de participation du CD aux Championnats régionaux ou encore mettre davantage les clubs à contribution. Je suis dirigeant depuis 1989, je n'ai jamais compris que la taxation des clubs soit au service de la promotion du sport. Maintenant, s'il fallait le faire, ce serait à contre cœur. Je préfère que petit-à-petit, à l'horizon 2024, on arrive à

retrouver une situation non pas forcément à l'équilibre, mais qui s'améliore et permette de nouveau l'investissement.

Donc je n'ai pas de date précise mais il faut être sage : ne pas être dépensier mais pas non plus devenir avare et essayer de trouver un juste milieu. Passer de -28 000€ à 0€, ce ne serait pas responsable et ça serait mettre en difficulté les clubs. Nous en avons déjà perdu 3 cette année, ça m'interroge. Il faut penser à tous les acteurs. Nos efforts sont progressifs et je souhaite que rien ne vienne contraindre nos efforts. Nous tendrons à nous rapprocher de l'équilibre, c'est notre devoir. »

**C.VALET (Mont sous Vaudrey)** : « Un rapport de Dekra nous impose de changer quelques éclairages de secours mais je n'y vois pas dans le prévisionnel. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « C'est bien prévu et c'est inclus dans la partie équipement mais nous ne pouvons pas détailler toutes les lignes du prévisionnel. Par ailleurs, le remplacement total de l'éclairage coûterait entre 22 et 25 000€ pour un éclairage individuel par rampe.»

**J. MONNIER (Arbois)** : « Vous avez intégré les 2€ d'augmentation pour les Championnats et les 5€ des licences. Il faudrait être un président incohérent, en ayant 18 500€ de déficit, pour ne pas voter pour les augmentations. Il aurait été bien de nous présenter le budget prévisionnel sans les hausses prévues, si les clubs votent contre pour se rendre compte où on se trouverait financièrement. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « Si on enlève 5 600€ d'inscriptions aux Championnats et 6200€ de licences, mais qu'on ajoute la part au Comité régional qui augmente de 2500€ et les 2 nouveaux Championnats de France, on arrive à -10 000€ de déficit en plus... »

**F. CHARRIERE (Arinthod)** : « A la base, le boulodrome est régional. Il y a énormément de joueurs extérieurs (Côte d'Or/Doubs/Saône-et-Loire) qui viennent jouer les week-ends. Pourquoi le CD 39 s'est porté seul acquéreur et pas le Comité régional ? Pourquoi il n'y a pas de participations des autres CD de la Région qui pourraient nous aider à avoir un boulodrome fonctionnel ? »

**P. DE BASTOS (Président)** : « Le Comité régional nous a aidé en 2019 en versant 1€ par licencié senior soient 13 944€ sous la forme d'une aide exceptionnelle et il n'y en aura pas une deuxième. Mais le CD39 n'est pas le seul département à avoir un bâtiment. Par ailleurs, ni le Département, ni la Région ne pouvaient nous aider car ils ont déjà financé ce bâtiment lors de la construction. »

**L.DOLE (Salins)** : « Je vois par rapport au budget qu'il n'y a que 2600€ de rentrées concernant les panneaux publicitaires. Pourquoi si peu ? Est-ce qu'il n'y a pas moyen de créer une commission pour monter ce budget au moins à 10 000€ ? Même que chaque club trouve 1 sponsor pour le CD ? Je trouve cette somme dérisoire.»

**P. DE BASTOS (Président)** : « Il y a des secteurs d'attractivité qu'il faut développer. Le partenariat en est un. Aujourd'hui, nous sommes au maximum des acteurs économiques locaux qui sont prêts à nous aider. Je retiens ta proposition mais encore faut-il que des personnes se dévouent pour rechercher des partenaires.

Nous avons 2 nouveaux partenaires pour 2023 mais la réalité du territoire jurassien fait que l'on peut se poser la question « quel est l'intérêt pour une société du Haut-Jura de venir faire sa publicité dans le boulodrome de Bans ? ». Autre exemple, dans le Triangle d'Or, vous êtes 3 clubs dans un espace restreint. Les acteurs économiques doivent être déjà sollicités. Mais c'est très compliqué...

Nous n'avons pas été décideur de l'implantation à Bans et nous sommes soumis à la contrainte territoriale : toujours pas d'hôtel, pas de capacité de restauration pour envisager des compétitions d'envergure. C'est la réalité économique et nous sommes dans un désert. La seule chose positive, c'est la desserte autoroutière.

Si lors de vos AG, des personnes veulent investir pour le CD, elles seront les bienvenues.»

**M.LIBOZ (Ney)** : « A partir du réalisé 2022 et du prévisionnel 2023, quel volant d'activité a-t-on au Comité si ce n'est les ressources des collectivités qui seront autour des 12 000€. Je suis d'accord concernant la politique sportive qui doit rester telle qu'elle est. Si on veut diminuer ces 18 000€, on n'a pas d'autres choix des ressources des collectivités ou les licences. Sur les 5€ d'augmentation des licences, il ne restera même pas 1€ pour le CD. Il y aura des augmentations obligatoires dans les années futures et il faudra mettre la main à la poche. Il faut aussi développer le partenariat. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « Je confirme qu'il faut travailler sur les leviers qui peuvent augmenter avec le partenariat en particulier. Nous avons aussi au niveau de la location du boulodrome un potentiel. Mais ce ne sont pas des leviers simples. J'ai contacté Hello Dole pour faire de la communication autour de la location. Il n'y a pas de résultat pour l'instant mais des choses sont mises en place. Le problème majeur pour la location c'est le sol en gravier et les planches et les ficelles à enlever et à remettre après la manifestation.»

**S. CHEVANNE (Mont sous Vaudrey)** : « J'entends tout ce qui est dit au niveau de l'augmentation de la licence et que tu n'as pas envie d'augmenter pour ne pas pénaliser les joueurs. Si on augmente de 30€ la licence, on est encore en-dessous du foot ou du judo qui sont entre 100 ou 150€. Je ne veux pas en arriver à ces prix là mais une augmentation de 10 ou 20€ résoudrait déjà énormément de choses. Je sais que pour certains, c'est impensable mais c'est peut-être une solution.

Par ailleurs, si 27 clubs font l'effort d'apporter 1 prestataire chacun, ça fait déjà 5400€. Mais pourquoi ne pas l'imposer ? Et pourquoi ne pas envisager une manifestation autre dans le prévisionnel ? J'ai l'impression qu'on n'envisage rien. »

**P. DE BASTOS (Président)** : « Oui, c'est une réalité car le prévisionnel n'est pas là pour vous duper. Je retiens une idée, celle de créer une commission partenariat et si cette commission réunit 1 personne par club, c'est tant mieux. On inscrira dans le projet du

premier trimestre 2023 de réunir les clubs en créant un comité de partenariat. . Mais le CD ne peut pas obliger les clubs à participer et à trouver un partenaire ni même l'imposer par des textes officiels ou par la commission des finances. Nous savons tous que ce qui est vrai sur un territoire ne l'est pas sur l'ensemble du territoire. »

**M. BOURGEON (Champvans) :** « Je pense qu'une augmentation de 30€ est impossible. La première chose à faire, c'est que chaque club fasse un effort pour récupérer les licenciés. Si chaque club récupère 4 ou 5 licenciés, ça fait 100 licenciés en +, ça fait déjà 5000€. Et c'est à nous de faire ce premier effort. Il y a moyen de récupérer des licenciés dans nos clubs. Vu la perte depuis 2 ou 3 ans, ça devrait être facile.

Après au niveau du Comité, on a peut-être laissé tomber certaines manifestations qui pouvaient rapporter de l'argent. Je pense qu'un loto peut faire mieux qu'un bénéfice de 140€ ; le CDC pouvait être une manne financière pour le CD. Je sais que ce n'est pas facile au niveau du CD mais je pense qu'il y a d'autres manifestations à faire, au niveau pétanque ou autre, pour gagner de l'argent. Par contre, il faut se donner, c'est sûr ! »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Je remercie les clubs pour l'énorme travail déjà effectué car nous avons déjà récupéré environ 300 licenciés sur les 500 perdus. Je pense que les corpos doivent repartir car il y a un vivier de licenciés important.

Sur les actions du Comité : les lotos ne sont jamais une réussite pour le CD donc il n'y aura plus de lotos organisés par le CD.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a une proportion importante de pétanqueurs qui ne jouent que dans leur club, qui ne font aucun championnat donc si on augmente trop le prix de la licence, ils ne viendront plus. Donc pour conclure, oui pour créer, innover sur des actions différentes mais attention sur l'aspect financier pour les licenciés.»

**V. SAILLARD (Sportivement pétanque) :** « Concernant la prospection de sponsors, c'est clairement pas facile. Il y a beaucoup de facteurs à prendre en compte et on est à 2 ans suite pandémie. Les entreprises ont été impactées : les aides exceptionnelles sont terminées et les budgets sont difficiles. Les entreprises préfèrent payer leurs salariés que de nous accompagner sur le mécénat. Les associations passent au second plan.

Par ailleurs, il est plus facile de renouveler un mécénat que d'en trouver des nouveaux. Je pense que le vrai levier, c'est sur le nombre de licenciés. On en a tous perdus et la mission qu'on doit se donner, sur 1-2 ou 3 ans, c'est d'en avoir des nouveaux.

Enfin, par rapport au vote, je préférerais, en tant que Présidente, qu'on soit sur 2 années consécutives d'augmentation que sur 2 années où il n'y en a pas et qu'on ait une augmentation de 5 ou 6€ d'un seul coup. Sur un bilan financier associatif, c'est plus facile si le club décide de prendre à sa charge, de le fondre sur 2 ans glissants que sur 1 seul. Il faudrait que ce soit plus progressif. »

**Résultat du vote à bulletin secret : sur 24 clubs votants (3 clubs absents) pour un total de 57 voix : 47 pour / 2 abstentions / 8 contre.**

Le budget prévisionnel 2023 est approuvé et adopté.

## **10- Lecture de la lettre de démission de Ludovic BRASSEUR en tant que responsable de la commission jeune et membre du CD**

Après cette décision tardive, le CD39 ouvre une élection complémentaire avec un poste lié à la Commission jeune : aucun candidat(e).

Le Président laisse jusqu'au vendredi 2 décembre pour qu'un(e) candidat(e) se désigne. Dans le cas où personne ne prendrait la Présidence de cette commission, elle sera mise sous tutelle et gérée par le Comité Régional.

**M. LIBOZ (Ney) :** « Il serait bien que les 5 écoles de pétanque se réunissent pour désigner un responsable. »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Malheureusement, ces personnes fournissent déjà un gros travail dans leur club. Ils sont souvent aussi joueurs et/ou arbitre. Et cette commission demande un travail à temps plein pour un suivi de qualité : il y a des mails de la Fédération tous les jours ou presque. »

**A. BRIZARD (Orgelet) :** « Pourquoi ne pas envisager une personne 'référente' et plusieurs personnes pour s'occuper de cette Commission ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Je ne suis pas favorable à cette idée car nous connaissons tous les problèmes encourus lorsqu'il y a plusieurs personnes. »

**M. BOURGEON (Champvans) :** « Je refuse de reprendre la Commission mais j'apporterai toute mon aide et mon soutien à la prochaine personne. Même si elle ne connaît rien mais qu'elle est motivée, je serai là pour l'accompagner.»

**V. SAILLARD (Sportivement pétanque) :** « Avant de donner la tutelle au Comité régional, il faut attendre que les AG de clubs soient faites et il y aura peut-être un ou une volontaire. »

**M. FAIVRE (Damparis) :** « La personne doit-elle forcément être un éducateur ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Non pas forcément. Et statutairement, le/la Président(e) n'est pas obligée d'être un membre élu au Comité départemental. Mais il faut être capable de traiter les dossiers très rapidement et quotidiennement.»

**L. BOURGEON (Champvans) :** « Il faut savoir que la gestion par la BFC est un risque car la Commission jeune dysfonctionne grandement. C'est la réalité... »

## 11- Commission Sportive : projection 2023 et du CDC Jeu provençal

Pour information, les CDC/CRC et CNC féminin passent de 4 à 6 joueuses avec 6 TàT/3Db/2Tr. Cette décision fait suite à un questionnaire en ligne complété par les féminines. Les CD n'ont eu aucune information concernant les résultats de leurs licenciées. Le Président se questionne sur l'objectivité de cette décision. Les ententes entre 2 clubs sont possibles en CDC seulement puisque ce sera interdit en CRC.

**F. FOURNIER (ABJ) :** « Nous avons déjà eu cette année la surprise de voir le tir de précision disparaître. »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Cette demande était portée par beaucoup de clubs parce qu'il faut savoir que dans certains départements, c'étaient les joueuses elles-mêmes qui se notaient entres-elles car il n'y avait pas assez d'arbitres ou de délégués, contrairement au Jura. »

**A. MONNET (Gouriboule) :** « Nous avons aussi un problème avec la répartition des points. »

**S. HAMARD (DPC) :** « Y a-t-il un nombre limité d'équipe par club ? »

**P. DE BASTOS (Président) :** « Oui, un même club ne peut avoir que 3 équipes dans un même niveau de compétition. »

En ce qui concerne le jeu provençal, la Coupe de France est mise en place. Il y a 530 clubs inscrits au niveau national, 27 clubs pour notre Comité régional dont 7 clubs de notre département.



# COMPETITIONS CLUBS

---

PROJECTION 2023

# CDC - MASCULIN

Elite :

Poligny (descend de CRC2 A)

Orgelet 1

DPC 3

Champvans 2

Damparis 2

St Claude

Sportivement pétanque  
(monte d'honneur)

Clairvaux (monte d'honneur)

CDC - MASCULIN

Honneur :

Champagnole 1

Salins 3

DPC 2 (descend d'élite)

Moissey (descend d'élite)

Gouriboule (monte de P1)

Mont sous Vaudrey (monte de P2)

Moirans 1 (monte de P3)

Montmorot 1 (monte de P4)

CDC - MASCULIN

# Promotion 1

Mont sous Vaudrey

Champagnole 2

Salins

Arbois

Ney pétanque

Poligny

Champvans 3

CDC - MASCULIN

# Promotion 2

Bletterans 3

DPC 5

Champvans 4

Bletterans

DPC 4

PBJ

Moissey

CDC - MASCULIN

# Promotion 3

ABJ 2

PCHS 2

Arinthod 1

l'étoile 2

Bletterans 2

Pont de Poitte 2

Foncine le haut

CDC - MASCULIN

# Promotion 4

Orgelet 3

Pont de Poitte 1

Clairvaux 2

Ney pétanque

Morez

Arinthod 2

ABJ

PCHS 1 (descend d'honneur)

CDC — FEMININ

1<sup>ère</sup> division

Mont sous Vaudrey 1

Salins 1

Moissey

Gouriboule (descend de CRC 2 F)

Sportivement pétanque (descend  
de CRC 2 F)

Salins 2 (monte de 2ème D)

Mont sous Vaudrey 2 (monte de  
2ème D)

CDC — FEMININ

2ème  
division

Ney pétanque

DPC

Champvans 2

Arinthod

Poligny

PBJ (descend de 1ère D)

CDC — VÉTÉRAN

1<sup>ère</sup> division

Mont sous Vaudrey

Poligny 1

Moirans 1

Champvans 1

Damparis

Salins 2 (monte de V2)

ABJ 1 (monte de V2)

CDC — VÉTÉRAN

2ème division

Morez (descend de V1)

DPC (descend de V1)

Morez 2

Bletterans 1

Champvans 2 (monte de V3)

Ney pétanque (monte de V3)

CDC — VÉTÉRAN

3ème division

Champagnole 1 (descend de V2)

Champagnole 2 (descend de V2)

Bletterans 2

Mont sous vaudrey 2

PBJ

Salins 1 (monte de V4)

Clairvaux (monte de V4)

CDC — VÉTÉRAN

4ème division

Arinthod (descend de V3)

Montmorot (descend de V3)

Pont de poitte 2

Pont de poitte 1

Poligny 2 (monte de V5)

Orgelet (monte de V5)

CDC – VÉTÉRAN

5ème division

Moirans 2 (descend de V4)

ABJ 2 (descend de V4)

PBJ 2

Moirans 3

Montmorot 2

Ney pétanque 2

Bletterans 3

DPC 2

# CRC - MASCULIN

## CRC 1

Champvans

maintien

Sportivement  
pétanque

qui monte de  
CRC 2 A

## CRC 2 A

L'étoile

qui monte de  
CDC

Salins

qui descend  
de CRC 1

# CRC — FÉMININ

CRC 1 F	
L'étoile	descend de CNC F
CRC 2 F	
ABJ	descend de CRC 1 F
Champvans	monte de CDC

# CNC - MASCULIN

CNC 3	
Mont sous Vaudrey	maintien (2ème du groupe)
CNC 3	
Damparis	maintien (4ème du groupe)



---

# CALENDRIER 2023

# COUPE DE FRANCE

Tours départementaux

12 MAI

30 JUIN

28 JUILLET

COUPE DE  
FRANCE  
-  
2022-2023

11 décembre (CD39 vs CD71)

St Germain du Plain vs Mont/  
Vaudrey

Sportivement pétanque vs La celle  
en Morvan

Champvans vs Blanzzy

COUPE DE  
FRANCE  
-  
2023-2024

Tours départementaux

12 MAI

30 JUIN

28 JUILLET

CDC  
-  
ELITE  
HONNEUR  
1ERE ET 2EME  
DIVISIONS  
FEMININES

7 ET 8 OCTOBRE A BANS PAR  
SALINS

21 ET 22 OCTOBRE A BANS PAR  
MONT SOUS VAUDREY

CDC  
-  
PROMOTION

VENDREDIS

19 mai

26 mai

9 juin

7 juillet

8 septembre

15 septembre

29 septembre

CDC  
-  
VÉTÉRAN

Mardi 2 mai

Mardi 30 mai

Jeudi 1<sup>er</sup> juin

Jeudi 22 juin

Jeudi 6 juillet

Mardi 11 juillet

Mardi 1<sup>er</sup> août

Mardi 12 septembre



# CDC Provençal 2023

Comité du Jura FFPJP





10 équipes

3 week-ends de compétition

2 groupes





# GROUPES

## Groupe A

Salins  
Sport.Pétanque  
Orgelet  
Pont de Poitte  
Champagnole

## Groupe B

Moirans  
DPC  
Poligny  
MSV  
Saint-Claude





# Calendrier



## Phase de Groupe

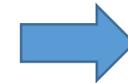
Dimanche 12 Mars  
Samedi 18 et  
Dimanche 19 Mars

## Phase Finale CDC

Samedi 16 Juillet

## Phase Finale CRC

Samedi 9 et  
Dimanche 10  
Septembre



**4 équipes en phase finale CDC ( les 2 premiers de chaque groupe )**





# Les rencontres



- Équipes de 6 joueurs + 2 remplaçants
  - 1 phase en doublette ( Victoire = 4 points )
  - 1 phase en triplette ( Victoire = 6 points )
- Match nul possible !
- Parties en 11 points
  - Parties limitées en 2 h + 2 mènes, si la partie n'est pas terminée au bout des 2 h.
  - 2 remplacements possibles en doublette / triplette ( mais pas dans la même équipe! )





# Organisation



- 3 terrains par rencontre
- Terrains 24m \* 4m
- Prévoir une table de marque avec un délégué officiel
- Prévoir éclairage suffisant
- Arbitre pris en charge par le CD
- Résultats à transmettre, dans les 7 jours maximum après le match, au référent : [marauxjulien@gmail.com](mailto:marauxjulien@gmail.com)
- Inscription 25€/équipe pour la saison





# Coupe de France Jeu Provençal



- 7 équipes jurassiennes engagées : Salins / Sport.Pet / MSV / St Claude / Moirans / Pont de Poitte / Champagnole
- Tours départementaux puis regroupement avec la BFC et le Grand Est.
- Calendrier et déroulement des rencontres à définir par la commission Jeu Provençal de la FFPJP.



## **12- Présentation de la saison 2023 (calendrier départemental et du boulodrome régional)**

Pour remercier les clubs de Champvans, St Claude et Champagnole qui ont pris des organisations de championnat en plus, ils seront prioritaires en 2024 dans le choix des championnats qu'ils souhaitent organiser.

## **13- Conseiller Technique Fédéral et Régional**

Julien MARAUX, CTFR pour la BFC, présente son nouveau poste et explique en détail ses missions.

**A. BRIZARD (Orgelet)** : « Est-ce que la date fixée pour le BF1 se passera à Besançon ? »  
Réponse : oui

**M. BOURGEON (Champvans)** : « En ce qui concerne la création du centre d'entraînement régional, y a-t-il un calendrier ? Sera-t-il mis en place en 2023 ? »  
Réponse : plutôt en 2024 car le cahier des charges et le budget sont à mettre en place et prendront du temps.

**L. DOLE (Salins)** : « Pourquoi est-ce qu'un recyclage dure 2 jours complets ? »  
Réponse : ce sont des dispositions fédérales.



# Un CTFR, c'est quoi ?

- ▶ Le CTFR est en charge de mener les actions de développement et de formation sur son territoire. Il travaille sous l'autorité du président du Comité Régional.
- ▶ Il organise des actions en lien avec les responsables de secteurs (DTN et CTFN) et en collaboration avec les instances bénévoles territoriales.
- ▶ Il veille à assurer le développement de son territoire et remplit des missions de représentation et de coordination.
- ▶ Mission principale : participer à la promotion de la pétanque et du jeu provençal
- ▶ Projet de création d'un CRE en Bourgogne-Franche-Comté

## **14- Désignation des délégués au Congrès National 2022**

Messieurs Paulo DE BASTOS, Patrick CROTET et Antoine MARTINELLO seront délégués du CD39 après un vote à l'unanimité.

## **15- Intervention des personnalités et partenaires**

### **Cyrille BRERO, conseiller départemental et vice-président de l'éducation, de la vie associative et de la jeunesse**

« Tout d'abord un grand merci Paulo pour tes mots. Je renvoie ce que tu viens de dire à mon Président Clément PERNOT que j'excuse ici.

Sans Clément, il n'y a pas de soutien du département et sans son vice-président et les élus du département qui votent les crédits à l'unanimité en l'occurrence, il n'y a pas de soutien à la pétanque jurassienne et tout le sport jurassien de façon plus générale.

Nous non plus n'avons vu arriver la crise : pour le département du Jura, en 2023, ça sera entre 3 et 5 millions d'euros pour chauffer les collèges, acheter l'essence des engins de déblayage et les entretenir, payer les bâtiments de l'Institution et d'autres...

Rassurez-vous, il n'y aura pas de baisse des aides au sport et à la culture. J'ai la chance d'être derrière un Président et une majorité qui font que le département est bien géré. Nous avons baissé la dette en 7 ans de 200 millions d'euros à 84 millions d'euros donc les 12 millions d'euros qu'on récupère par an, au lieu de les redonner à des banques et bien on les met dans l'investissement et ils sont réinvestis dans la vie associative notamment, des Jurassiens et des Jurassiennes.

L'an dernier, il y a eu des mots et aujourd'hui je viens devant vous pour revendiquer des actes. En effet Paulo, quand tu parles du boulodrome, qu'il faut avoir pour l'attractivité de votre discipline -en tout cas j'en suis persuadé- c'est aussi l'attractivité touristique et économique. Il fallait l'avoir et on avait des fonds du département : celui-ci ayant déjà payé en 2010 avec une subvention de plus de 600 000 d'euros, et bien on continue de payer à vos côtés. Parce qu'un partenaire, ce n'est pas juste venir sur les AG faire le beau à la tribune, c'est d'avoir des actes. Il y a un an, je vous ai dit ici, avec l'accord de Clément PERNOT, c'est qu'on serait au RDV : 12 000€ par an pour un Comité Départemental. On a multiplié par 2 par rapport à 2018, l'aide au CD de pétanque sur une enveloppe fermée de 460 000€ aux 47 Comité Départementaux jurassiens. Donc lorsque l'on donne +50% à un CD, c'est qu'on ne donne pas à un autre. Et on priorise : aujourd'hui, la politique c'est d'être aux côtés du CD de pétanque parce qu'il en a besoin. Un partenaire est là dans les bons et les mauvais moments : on a toujours été là dans les bons moments et c'est facile ; mais dans les mauvais moments, vous faites face et le rôle d'un partenaire, c'est de faire face à vos côtés. Donc il y a eu 12 000€ versés cette année, il y aura 12 000€ en 2023 et il y aura 12 000€ en 2024. Et après, on fera une clause de revoyure : si ça va mieux, on laissera la place aux autres CD qui en auront besoin, ça s'appelle la solidarité et la coopération. Donc on a été là et on sera là, c'est important de le rappeler.

Par ailleurs et pour exemple, le district de foot augmente sa licence de 5€ pour d'autres raisons mais c'est bien de savoir ce qui se passe ailleurs. En moyenne, les

augmentations de licences sont entre 3 et 7€ sur le sport jurassien. Cela vous donne un référentiel par rapport à votre décision.

Alors tout ne va pas mal : les effectifs remontent ; tant pis pour le chauffage... Et il faut être dans une logique de projet : on n'est pas là pour être seulement un parachute avec les impôts jurassiens pour dire « faut sauver l'investissement sur plusieurs années ». Ce qui intéresse le Département, c'est l'attractivité sportive, touristique et économique et c'est d'être avec vous dans les projets. S'il y a un championnat de France de sport adapté, le Département paiera 50% du coût total : le handicap et l'aspect social sont soutenus par le Département. A chaque fois qu'il y a une action pérenne dans le Département depuis 2017, il y a un budget pour le sport pour tous : c'est la solidarité.

S'il y a un projet de Championnat de France autre que sport adapté ou handisport, on sera là au titre des manifestations sportives.

C'est compliqué, on doit tous faire face ensemble. Le Département est là à vos côtés : sur l'investissement, sur le fonctionnement, sur les questions diverses... Les Jurassiens ont le droit à l'accès au sport pour tous et partout de façon égalitaire sur tout le territoire.

Merci à tous, vive la pétanque du Jura ! »

**Marie-Christine CHAUVIN, Sénateur du Jura et conseillère départementale :**

« Bonjour à toutes et tous, c'est un marathon des AG du monde sportif mais c'est important pour moi d'être présente. Je tiens à saluer tout ce que vous faites et remercier tous les bénévoles qui s'investissent au CD et au sein de chaque club sur le territoire parce que la pétanque doit exister sur l'ensemble du Jura, c'est très important.

Le maillage important de votre sport, c'est les licenciés et ceux qui viennent pour se faire plaisir. Il y a la compétition et le côté humain, la convivialité. Ces temps sont doublement importants dans notre société. Il faut privilégier les 2 faces de la pétanque.

Au niveau de la baisse des licenciés, il y a eu une baisse importante liée au COVID. Cette période a stoppé et freiné toutes les activités (culturelles ou sportives) et les citoyens ont pris d'autres habitudes de vie. Malheureusement, cette période a entraîné plus d'égoïsme mais j'ose espérer qu'il y aura une prise de conscience de l'importance du vivre-ensemble mais je n'en suis pas persuadée.

Les actions que vous faites sont extrêmement importantes. Gardez votre motivation. Il y a aussi ce que vous faites dans les écoles primaires qui est important pour que la pétanque ne reste pas un sport d'anciens. C'est beaucoup de concentration et la canalisation des instincts. Pour tout ceci, un grand merci. Vous allez arriver à donner envie malgré la génération Zapping.

Au niveau des liens de la Fédération avec le Ministère, nous sommes en plein vote de la loi de finances, c'est le budget de l'Etat. Certains sénateurs se battent pour défendre les clubs et les Comités et pour les accompagner le mieux possible. L'aide aux associations au niveau du bouclier fiscal reste une grande interrogation. Nous n'avons pas de réponses actuelles. Les coûts d'avant ne reviendront jamais donc il va falloir s'adapter.

Enfin, j'adresse mes sincères et amicales félicitations à Jean-Marie pour son titre de champion de France. Je connais bien Jean-Marie en tant que joueur, que président du CD et en tant que maire. Je connais ses compétences de manager et ses compétences humaines et c'est grâce à cela qu'il a obtenu l'excellence.

Bravo aux beaux résultats de la pétanque jurassienne au niveau départemental et régional. »

**Vanessa SAILLARD (directrice du secteur du bassin lédonien Caisse d'Epargne) :**  
**nouveau partenaire :**

« Le partenariat mis en place avec le Comité départemental se poursuivra en 2023. Et j'aimerais aussi accompagner une manifestation jeune en 2023 pour relancer la conquête des jeunes à la pétanque.

Mon intervention aujourd'hui, ce n'est pas pour vous vendre mon logo. Le but de cette intervention est de vous informer sur la fiscalité des associations. Vous n'avez pas le droit de détenir 2 livrets A dans 2 établissements bancaires distincts (comme les particuliers). Par ailleurs, les associations sont des organismes sans but lucratif mais attention, elles peuvent être soumises à une fiscalité et à l'impôt. Dans le cas de la détention de parts sociales ou comptes sur livret d'épargne, les associations doivent remplir tous les ans une déclaration à présenter au centre des impôts pour être en règle. N'hésitez pas à solliciter vos partenaires bancaires pour qu'il vous aide. »

**Claude AZEMA, Président de la FIPJP :**

« Je vais reprendre quelques points que j'ai entendus depuis ce matin. En ce qui concerne les finances, je pense que la Fédération et les Comités ne sont pas assez imaginatifs pour trouver de nouvelles ressources. Il y a des choses qui sont connues et qui se sont développées mais il y a d'autres choses à faire. Le sport en entreprise est un vivier énorme qu'il faut redynamiser. Une autre chose qui devient à la mode mais qui n'est pas toujours bien perçue, c'est le sport santé. La pétanque a un rôle immense à jouer : apprendre à être ensemble, à avoir une activité physique douce, à avoir de la sociabilisation. La pétanque est un des très rares sports à avoir ces 2 aspects : activité physique soft et rassemblement des gens. La Fédération ne s'est pas assez impliquée et devrait le faire mais vous Comité, vous pouvez déjà commencer.

Un autre point abordé ce matin : la licence journalière qui pourrait revenir à l'ordre du jour. Il faut savoir qu'elle a existé il y a une dizaine d'années mais a été abandonnée par la Fédération et c'est bien dommage.

En ce qui concerne le boulodrome et sa détermination de « boulodrome régional », elle est venue de la Fédération et des aides qu'il y a eu car cela a permis d'avoir des subventions régionales. Mais l'appellation n'a rien à voir avec le propriétaire.

Nous avons rencontré Monsieur SERMIER et Monsieur FICHÈRE lors de la vente du boulodrome qui s'étaient montrés très intéressés par la location du boulodrome hors saison pour des expositions, des foires ou encore des animations. Il faudrait les recontacter pour développer cette approche.

Pour la publicité et les panneaux du boulodrome, il faudrait se rapprocher de professionnels pour chercher des partenaires. Il faut trouver la bonne entreprise pour vous aider. »

### **Claude AZEMA, secrétaire général du CDOS du Jura:**

« C'est le Comité Départemental Olympique et Sportif qui réunit tous les Comités Départementaux de tous les sports soient une quarantaine de Comités et quelques associations lorsqu'il n'y a pas de Comité départemental.

On organise beaucoup de manifestations (journée olympique ; semaine olympique ; récompenses de COQS ; conférences ; formations...). Il y a aussi le CRIB (Centre de Reconnaissance et d'Information des Bénévoles). Les associations peuvent s'adresser à ces centres pour la rédaction des statuts ou des conseils en tous genres.

Lors des manifestations du CDOS, la pétanque n'est pas assez représentée. On peut vous donner un stand, une animation, c'est gratuit. Il faut être présent et se montrer. Les élus passent sur ces manifestations. Amenez-y des jeunes pour créer des animations, des jeux pour que les gens vous regardent et sachent que la pétanque existe sur le territoire.

Le CDOS a aussi une action pour l'aide à la prise de licence. Cette aide concerne toute la famille et pas seulement le licencié. Elle peut être versée à ceux qui touchent le minimum vieillesse ; les familles titulaires du RSA ou de l'ARS ; les personnes handicapées ou encore une famille dont l'un des membres touche le chômage partiel. Cette aide est de 30€ par licence et sans limite de date. Merci aux clubs de faire passer cette information aux familles. Il y a un agent de développement au CDOS qui peut vous renseigner. »

### **16- Etude des vœux émis (à adresser par courrier au Président avant le samedi 19 novembre 2022)**

Aucun vœu n'a été transmis au Président.

### **17- Remise des récompenses 2022**

Une récompense particulière est remise à Noah DEMONTROND ; Kylian BOIVIN ; Maxime MARCANDETTI ; Driss RENARD ; Inaya TABOURET ; Théo JARJAT et l'éducateur Michel BOURGEON pour combler les privations subies par ces jeunes : non-participation au CNC jeunes et non-participation aux récompenses du CDOS.

Chacun reçoit un bon d'achat de 100€.

### **MÉRITE NATIONAL :**

MM. Jean BINDA (Champagnole) et Michel GONCE (Bletterans)

### **MÉDAILLE D'OR :**

MM. Baptiste DA COSTA (Orgelet), Nicolas JANOD (Sportivement Pétanque)

### **MÉDAILLE D'ARGENT :**

Mmes Monique CAILLAT (Champvans), Valérie DACLIN (ABJ), Anne GAGLIARDI (Salins)  
MM. Alain CHEVASSUS (Pont de Poitte), Philippe NICOD (Sportivement Pétanque),  
Jean-Paul OUDET (Mont sous Vaudrey)

### **MÉDAILLE DE BRONZE :**

Mmes Aurélie BRENIAUX (Mont sous Vaudrey), Angélique BRIZARD (Orgelet),  
Catherine COQUATRIX (Montmorot), Colette NICOD (Montmorot),  
MM. Christian ALARCON (Champvans), Anthony ANTAO (Mont sous Vaudrey), Michel  
BASSET (Montmorot), Jean-Claude CARREL (Montmorot), Eric DELIOT (Champvans),  
José DELIOT (Champvans), Bernard JEANNIN-GUY (Pont de Poitte), Christian MICHON  
(Damparis), Franck PAPIN (Champvans), Patrice POMMIER (Damparis), Hervé ROUX  
(Champvans)

### **DIPLOME D'HONNEUR :**

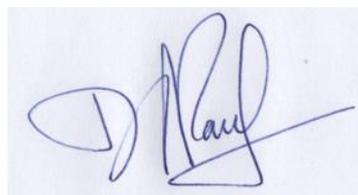
Mmes Pauline BERNET (Champvans), Anne BOURGEOIS (Salins), Patricia EME (PBJ),  
Marie PAPIN (Champvans), Gabrielle TASTEVIN (Montmorot), Anne-Marie THOMAZET  
(Pont de Poitte),  
MM. Patrick BAILLY-COMTE (Pont de Poitte), Hubert BARTHOULOT (Champvans),  
Bruno BINDA (Champagnole), Jérôme BOIREAU (Pont de Poitte), Daniel BONNET  
(Champvans), Théo BOURCET (Bletterans), Gérard BRELOT (Damparis), Dominique  
BUZZONI (Orgelet), Fabien CASAGRANDE (Poligny), Jacques CHAPELAN (Mont sous  
Vaudrey), Hervé DUMONT (Poligny), Johanne DUPLAN (PBJ), Lionel GUILLOBEZ  
(Montmorot), Arnaud HERBILLON (Sportivement Pétanque), Georges JEANNIN-GUY  
(Pont de Poitte) Jean-Noël KESTEMONT (Bletterans), Bernard LESCALIER (PBJ), Philippe  
MAGNIN (Champagnole), Jérémy MARAUX (Mont sous Vaudrey), Sylvain MARCELIN  
(Poligny), René MEYER (Salins), Thierry MICHAUD (Pont de Poitte), Daniel MIGLIORINI  
(PBJ), Frédéric MONNIER (Salins), Nathan NICOD (Sportivement Pétanque), Bastien  
NICOD (Sportivement Pétanque), David PARIS (Damparis), Christophe POUCHAIN  
(Damparis), Jean-Pierre TASTEVIN (Montmorot), Michel VALLERY (Damparis), Jérémy  
VUILLEMENOT (Sportivement Pétanque)

Il est 18h30 : l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée par le  
Président.

La secrétaire adjointe CD39 FFPJP  
Aurélie BRENIAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aurélien', written over a horizontal line.

Le Président CD39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paulo', written over a horizontal line.

# DOCUMENT ANNEXE AU COMPTE RENDU

---

 **Cahier des charges des championnats du Jura**

 **Règlement intérieur du CD39**

# Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

## Ligue de Franche-Comté

### COMITE DU JURA

### CAHIER DES CHARGES

#### ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

L'organisation d'un championnat, généralement qualificatif pour un championnat de France, doit se dérouler dans les meilleures conditions. Le présent document stipule les charges qui incombent à tout organisateur dès lors que sa candidature aura été acceptée par les responsables du Comité Départemental du Jura.

La société organisatrice qui ne respectera pas ces consignes ou celles données par le Comité Départemental le jour de l'épreuve, se verra refuser l'organisation de tels championnats pour les années suivantes et ses dirigeants pourront être sanctionnés par les instances habilitées en cas de fautes graves.

Si, pour diverses raisons, aucun club ou district n'est en mesure de prendre en charge l'organisation d'un championnat, celle-ci revient obligatoirement au Comité Départemental qui choisira la date et le lieu à sa convenance, étant entendu que le boulodrome régional sera légitimement prioritaire. Cette alternative, prévue par les textes fédéraux, permet de garantir le déroulement de tous les championnats dans le Comité Départemental du Jura.

#### **1 : Organisation technique.**

L'organisation technique et sportive est assurée par les membres du Comité Départemental. Toutefois, il est recommandé au club organisateur de déléguer une personne à la table de marque pour assister les responsables départementaux.

#### **2 : Organisation matérielle.**

**Elle incombe entièrement à la société organisatrice.**

#### **Tirage au sort.**

Il est réalisé par le responsable des championnats chargé de recueillir les inscriptions, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, le club organisateur peut être amené à avoir la charge de prévoir l'organisation matérielle (local avec prise de courant) du tirage au sort de tout championnat senior en présence d'un membre du Comité Départemental.

La date limite d'inscription aux championnats par courrier est fixée 7 jours avant celle par envoi mail, ceci en raison des délais devenus incertains de La Poste. Pour les championnats des catégories « jeunes », les inscriptions et le

tirage au sort sont assurés par la commission des jeunes départementale. Le championnat triplete « jeunes » fait l'objet d'une inscription à l'avance.

Lors d'une organisation d'un championnat sur deux jours consécutifs, le tirage au sort a lieu dans l'ordre de qualification des équipes le lendemain. Les formations doivent être présentes un quart d'heure avant le coup de sifflet de l'arbitre. Si une équipe n'est pas présente, l'arbitre procédera au tirage pour celle-ci (enveloppe ou appui sur touche informatique).

Début des championnats provençaux (doublette et triplete) le samedi matin à 8h30 comme les championnats régionaux. Les équipes triplettes au jeu provençal sont obligatoirement homogènes.

Les championnats vétérans doublette et triplete se déroulent sur 2 jours (mercredi et jeudi) et commencent le premier jour à 14h.

**Le championnat triplete mixte se déroule sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.**

**Le championnat de tir de précision se déroule avec une phase préqualificative dans les districts et une phase finale départementale sur 1 journée.**

Le championnat tête-à-tête se déroule sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.

Pour les championnats BFC se déroulant dans le Jura, se référer au cahier des charges du CR BFC.

### **Table de marque.**

- Elle doit être placée dans un lieu couvert avec tables et chaises permettant l'installation d'un matériel informatique et au minimum de deux personnes par championnat.
- Elle doit recueillir et garder les licences déposées avant le début de la compétition.
- Une attestation en cas de perte peut être délivrée à un joueur pour une durée d'un mois, celle-ci sera réalisée par le Président du Comité Départemental ou, éventuellement, le responsable de l'établissement des licences et duplicata.
- Un joueur dont la licence ne passe pas au lecteur pourra jouer si le championnat est géré informatiquement et que la base de données est mise à jour.
- Un joueur qui a oublié sa licence pourra jouer dans les mêmes conditions mais devra s'acquitter d'une amende de 10€ au Comité Départemental.
- Elle veille au contrôle de celles-ci et du certificat de non contre indication à la pratique de la pétanque et du jeu provençal.
- Tout changement de joueur doit être signalé avant le début de la compétition. Il ne sera accepté qu'à la condition que ce joueur n'ait pas été engagé dans une autre équipe.
- Toute équipe qui se présente avec plus d'une heure de retard est irréversiblement éliminée.
- Quand deux championnats se déroulent sur le même week-end, un jeune ne peut s'inscrire que dans l'une des deux compétitions.
- Un jeune peut prétendre jouer que dans la catégorie supérieure à la sienne sans surclassement.

- Une seule mutation extérieure sera autorisée dans les équipes (jeunes compris).
- Des panneaux d'affichage (plan des terrains, tirages, jury...) seront prévus.
- Une bonne sonorisation, audible de tous les sites ainsi que de la buvette, devra être installée.
- L'affichage d'un jury composé de 3 à 5 membres : il peut être composé du délégué départemental, d'un arbitre et d'un membre du Comité d'Organisation.

### **Parties.**

- Prévoir un nombre de terrains suffisant en se renseignant auprès du Comité Départemental après la clôture des inscriptions (un nombre indicatif est donné en annexe).
- Un plan d'ensemble devra être affiché à la table de marque.
- Chaque terrain devra avoir les dimensions minimales suivantes : 3 mètres de large (2,5 mètres exceptionnellement en tête-à-tête) et 12 mètres de long. Pour le jeu provençal, les jeux feront au minimum 3.50 mètres de large sur 24 mètres de long. Les jeux sont délimités par de la ficelle.
- Chaque terrain d'extrémité, à la pétanque comme au jeu provençal, doit avoir 1 mètre de plus en largeur afin de préserver la largeur maximale pour le lancer du but. Cette mesure s'applique dès le début de la compétition.
- La ligne de fond qui entourait les terrains n'existe plus et doit disparaître même dans les carrés d'honneur.
- Les terrains sont numérotés en dehors de la ligne de perte.
- Interdiction de tracer des terrains bout à bout (laisser une allée de 30 cm au minimum).
- Lors de la première journée d'un championnat se déroulant sur deux jours consécutifs, le jury apprécie les conditions qui lui permettent éventuellement de supprimer un tour ou d'en ajouter un en veillant à ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.
- Lors d'un championnat débutant le matin ou au 2<sup>ème</sup> jour d'un championnat, le jury prend les dispositions adéquates quant à l'arrêt des parties au moment de la pause méridienne : soit arrêt à midi pour tous, soit arrêt après la fin d'un niveau de la compétition. Dans ce cas, le jury informera les joueurs de l'heure de reprise qui ne pourra pas être fixée au-delà de 14h30.

### **Carrés d'honneur.**

- Il sera constitué de quatre jeux de 3 mètres sur 12 au minimum (si possible de 4 mètres sur 15) pour la pétanque et 4 mètres sur 24 mètres pour le jeu provençal. Ne pas oublier le mètre supplémentaire pour les jeux d'extrémité si le choix s'est porté sur 3 mètres de large.
- Le carré d'honneur sera ceinturé de barrières métalliques placées au minimum à 30 cm de la ligne de perte à la pétanque et à 1m au minimum de la ligne de perte pour le jeu provençal.
- Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira des plaquettes pour l'indication du nom des équipes et de l'évolution du score. Il pourra

remédier à ce manque par l'annonce en fin de mène au micro de l'évolution du score.

- En accord avec le Comité Départemental et l'arbitre de la compétition, des cercles matérialisés peuvent être utilisés.
- Le carré d'honneur est vivement souhaité lors des championnats jeunes.

### **Eclairage.**

- L'organisateur veille à prévoir un éclairage suffisant pour toutes les parties disputées en nocturne (au moins 16 jeux pour les grands championnats).

### **Arbitrage.**

- Le championnat est arbitré par un ou plusieurs arbitres mandatés par la commission arbitrale départementale.
- L'arbitre est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour faire respecter le règlement officiel ainsi que les règlements annexes.

### **Tenues.**

- La tenue sportive homogène haut et bas est obligatoire dès le début de la compétition. Les joueurs peuvent jouer indifféremment en tee-shirt, polo ou blouson à condition que l'identification du club soit clairement apposée.
- Les joueurs participant à un championnat régional BFC doivent revêtir une tenue sportive homogène (haut et bas).
- Le port du jean est interdit.
- Se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

### **Commodités.**

- L'organisateur devra, à proximité des terrains, mettre à disposition des compétiteurs des toilettes hommes et femmes et en assurer l'entretien pendant toute la durée du championnat.

### **Restauration.**

- Pour les championnats régionaux qui débutent le matin, une restauration simple, rapide et peu coûteuse (16€ maximum) sera proposée aux joueurs, délégués du Comité Départemental et arbitres. Elle pourra prendre soit la forme de repas pris sur place, soit organisée dans une salle des fêtes, un foyer ou de réservations dans un restaurant.

### **Buvette.**

- L'organisateur proposera des consommations à prix raisonnables ainsi qu'une boisson pilote non alcoolisée au tarif préconisé par le Comité Départemental. (1€)

- L'organisateur veillera à installer la buvette (ou ses buvettes) suffisamment éloignée(s) des aires de jeux afin d'éviter toute gêne et nuisance sonore.

## **Protocole.**

### **Personnalités locales.**

- Le club organisateur aura la charge d'inviter les personnalités locales (maire, Conseil Départemental, responsable des sports...) à la remise des récompenses ou à un vin d'honneur prévu à une heure qui convient le mieux à leur emploi du temps.
- Il invitera la presse.

### **Récompenses à la charge du Comité Départemental.**

- Prévoir la remise des récompenses à l'issue du championnat : coupes, trophées...
- Prévoir la dotation pour les championnats non qualificatifs (doublette vétérans) Dans **ce cas**, les clubs paient leurs inscriptions, l'organisateur verse son forfait habituel et le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se **à condition qu'il y ait au moins 32 équipes inscrites en doublette et 16 équipes en triplète**. Les catégories jeunes ne sont pas concernées car il n'y a pas d'engagement d'inscriptions.

## **Secours.**

- Les organisateurs devront disposer d'un moyen d'appel rapide à un service de secours et avoir prévu une trousse de premiers soins.

### **3 : Contraintes financières.**

Sont à la charge du club organisateur :

- L'indemnisation des arbitres suivant le barème du Comité Départemental : 40€ (1/2 journée), 70€ (la journée) et 0.30€ du kilomètre.
- La restauration et les boissons des responsables de la table de marque et du corps arbitral.
- Une boisson et un sandwich (ou pâtisserie) pour chaque compétiteur des catégories jeunes.
- Le versement au Comité Départemental d'un forfait de 1 euro par joueur participant au championnat (excepté les championnats jeunes).
- L'achat de fleurs destinées aux finalistes féminines ainsi que l'achat de toutes récompenses que l'organisateur souhaiterait offrir en complément de celles prévues par le Comité Départemental pour les finalistes.
- Le vin d'honneur à servir aux personnalités à la suite de la remise des récompenses aux champions et vice-champions.
- Selon les critères d'éloignement du délégué de son domicile et d'horaire tardif de fin de première journée, les frais d'hébergement seront pris en charge par le CD 39.

#### **4 : Sponsorisation.**

- La publicité des sponsors est autorisée mais elle doit être validée par le Comité Départemental qui se réserve le droit d'imposer d'autres partenaires comme la sponsorship par des fabricants de boules.

#### **5 : Manifestations annexes.**

- Les manifestations annexes (concours complémentaires, concours de points, tombola...) sont laissées à l'entière initiative du club organisateur. Elles ne devront en aucun cas gêner les compétiteurs et les responsables de la table de marque. Prévoir un bureau et une sonorisation distincts.

## Annexe A

### Dispositions à prévoir pour un championnat

championnat	durée	horaire de début le samedi	horaire de reprise le dimanche	nombre de terrains
Triplette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	30
Triplette senior	1 jour et demi	14 heures	8h30	65
Triplette promotion	1 jour et demi	14 heures	8h30	30
Triplette féminin	1 jour et demi	14 heures	8h30	25
Triplette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	60
Triplette vétérans	2 jours	14 heures ( pas en week-end)		30
Triplette jeunes	1 jour	10 heures		25
Doublette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	40
Doublette senior	1 jour et demi	14 heures	8h30	120
Doublette féminin	1 jour	8h30		40
Doublette jeunes	1 jour		14h	30
Doublette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	90
Doublette vétérans	2 jours	14 heures (pas en week-end)		40
Tête-à-tête senior	1 jour et demi	14h	8h30	150
Tête-à-tête féminin	1 jour	8 h 30		35
Tête-à-tête jeunes	1 jour	14 h		25
<b>Tir de précision</b>	<b>1 jour</b>	<b>8 h 30</b>	<b>entre 5 et 6 pas de tir.</b>	

Le nombre de terrains est donné à titre indicatif. D'autre part, certains championnats peuvent connaître un changement d'horaire, soit par décision du Comité Départemental, soit au regard des conditions de jeu (climat, éclairage, nombre d'équipes...) ou d'un événement particulier (élections, conditions d'accès au lieu de la compétition (accidents, bouchons, déviations...)).

## Annexe B

### **Constitution des équipes pour les qualificatifs aux championnats du Jura** **Championnats en triplète**

Triplète senior pétanque, Promotion et <b>Mixte</b>	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Triplète senior provençal	senior	triplète homogène au championnat du Jura	un joueur non européen autorisé
Triplète féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Triplète junior	junior ou cadet	triplète mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplète cadet	cadet ou minime	triplète mitigée autorisée	Championnat du Jura
-----			
Triplète minime	minime ou benjamin	triplète mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplète benjamin	benjamin	triplète mitigée	Championnat du Jura
Triplète vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé

### **Championnats en doublette**

Doublette senior pétanque	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette senior provençal	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Doublette mixte	senior ou junior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette junior	junior ou cadet	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette cadet	cadet ou minime	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette minime	minime ou Benjamin	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette benjamin	benjamins	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	Pas de championnat de France

## Championnats tête-à-tête

Tête-à-tête senior	senior	joueur de nationalité européenne
Tête-à-tête féminin senior	senior	joueuse de nationalité européenne
Tête-à-tête junior	junior ou cadet	Pas de championnat de France
Tête-à-tête cadet	cadet ou minime	Pas de championnat de France
Tête-à-tête minime	minime ou benjamin	Pas de championnat de France
Tête-à-tête benjamin	benjamin	Pas de championnat de France
<b>Tir de précision</b>	<b>SM, SF, JM, JF</b>	Joueur/joueuse de nationalité européenne.

Le présent cahier des charges d'organisation d'un championnat départemental est approuvé le **26 novembre 2022**. Il est réactualisé en tenant compte des nouvelles mesures fédérales et des aménagements pris par le Comité Départemental du Jura.

Le Président du CD 39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS

La secrétaire générale du CD39 FFPJP  
Nadia DA COSTA

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

## COMITE DU JURA

### REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1** Le présent Règlement Intérieur a pour but de compléter les statuts du Comité du Jura de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Il peut être lui-même complété ou modifié à tout moment par le Bureau du Comité sous réserve d'approbation par la Prochaine assemblée générale.

### **ORGANISATION ET OBLIGATIONS DES CLUBS**

**Article 2** L'organisation interne des clubs affiliés au Comité du Jura ne regarde qu'eux (à condition que leurs statuts soient en accord avec la loi du 1er Juillet 1901, des statuts de la F.F.P.J.P. et du Comité du Jura), mais seuls les membres licenciés sont habilités à faire partie de leur Comité Directeur, à participer aux épreuves officielles et peuvent bénéficier des avantages relatifs aux assurances.

Les Sociétés fixent librement le prix de vente des licences à leurs adhérents. Elles en tiennent des états qu'elles doivent envoyer régulièrement au responsable désigné du Comité Départemental.

Chaque club affilié est tenu d'organiser, au moins, un concours officiel par année.

**Article 3** Chaque club doit posséder en son sein au moins un arbitre officiel. A cet effet, il peut présenter autant de candidats qu'il le désire aux examens organisés par la Commission d'Arbitrage sous l'égide du Comité Départemental.

**Article 4** Les Clubs doivent être représentés à l'Assemblée Générale du Comité Départemental. **Les clubs absents et non excusés devront payer une amende de 150 Euros (article 8 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts du COMITE du JURA).** En tout état de cause, ils sont engagés par les décisions qui y sont prises et ils doivent y conformer leurs actions.

En cas de manquement à ses obligations, un club peut être déféré devant la commission de Discipline du Comité Départemental qui siège suivant le Règlement Disciplinaire de la FFPJP. Les sanctions encourues par les clubs peuvent être des blâmes, des amendes, voire la radiation.

Les arbitres sont conviés à l'Assemblée Générale.

Un club peut, à tout moment, se retirer du Comité Départemental, après s'être mis en règle avec lui.

## **OBLIGATIONS DES JOUEURS ET SANCTIONS**

**Article 5** Tous les joueurs licenciés au Comité Départemental doivent respecter les règlements de la F.F.P.J.P. (Administratif, Sportif et de Jeu) et les normes édictées par les Assemblées Générales du Comité Départemental. Toutes les compétitions mises en place par la Fédération qui sont jouées dans l'enceinte du boulodrome régional respectent le règlement FFPJP. Pour exemple : Championnat, Coupe de France, Championnat des clubs.

**Article 6** Les Joueurs doivent participer en priorité aux compétitions organisées par les Clubs affiliés au Comité Départemental ou sous sa responsabilité. Ceux qui participeraient à un concours dit « sauvage ou pirate » organisé dans le même secteur qu'une épreuve inscrite au calendrier départemental encourrent des sanctions. Il est d'ailleurs rappelé que les avantages de l'assurance sont suspendus durant toute participation à un concours non reconnu par la F.F.P.J.P. et ses Organismes.

En cas de retour précipité d'un joueur ou d'une équipe (la veille du dernier jour du championnat de France), le joueur ou l'équipe sera tenu de rembourser au Comité Départemental la nuitée et le repas du dimanche midi sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 7** Les sanctions à l'encontre des clubs, des Joueurs ou des Dirigeants sont prononcées par la Commission de Discipline (Sauf les infractions comportant une sanction automatique), conformément aux prescriptions du Code de Discipline de la F.F.P.J.P.

La composition de la Commission Départementale de Discipline (définie par l'Article 1 du Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.) comprend au moins 5 membres. La majorité de ses membres doit être extérieure au Comité Directeur Départemental.

Les membres de la Commission Départementale de Discipline sont choisis par le Comité Départemental pour la durée de son mandat. (quatre ans)

Celle-ci fonctionne selon les modalités prévues par le Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.

## **ORGANISATION DES CONCOURS ET CHAMPIONNATS**

**Article 8** Chaque société organise librement ses concours selon la formule de son choix, à l'exception de toute formule de qualification aux points.

Tout club affilié doit inscrire au minimum une compétition officielle au calendrier départemental sous peine d'une amende de 300€ et d'une sanction administrative en cas de non règlement du montant de cette peine.

Elle peut les doter en espèces ou en nature, sous réserve que la valeur de la dotation ne soit jamais inférieure au montant des inscriptions augmentée de 40 %. Pour la vérification, elle doit répondre à toute demande du Comité

Départemental qui a, dans ses fonctions, celle de veiller au respect de cette disposition.

**Article 9** Les clubs doivent inscrire leurs concours au calendrier établi en début de saison accompagnés du ou des arbitre(s) désigné(s). Il leur sera cependant loisible d'en organiser d'autres à des dates restées libres à condition d'en demander l'autorisation à l'avance au Comité Départemental et d'en informer les autres sociétés.

Ils peuvent également prendre en charge des épreuves mises sur pied par des organisateurs non constitués en club. Ils assument alors les mêmes responsabilités vis-à-vis du Comité Départemental que pour leurs propres concours. (Dotation, Arbitrage, résultats, Contrôle des licences etc...)

**Article 10** Les clubs doivent renvoyer après chaque concours inscrit au calendrier les résultats de ceux-ci (général et complémentaire avec réinscription(s)) au responsable des concours et championnats.

**Article 11** Les Championnats Départementaux se déroulent obligatoirement par poules, avec des équipes constituées par des joueurs appartenant au même club, sauf pour les catégories de jeunes pour lesquelles les équipes peuvent être mitigées selon les règles prévues par la F.F.P.J.P.

Pour tous les championnats seniors, les inscriptions doivent parvenir à l'avance au responsable désigné. Soit par envoi informatique, soit par courrier : dans ce deuxième cas, la date limite de réception est fixée 7 jours avant celle par voie informatique compte tenu des délais imposés par La Poste. Le paiement du montant des engagements est réalisé selon le mode souhaité par le Comité Départemental qui aura validé ce procédé par un vote lors de l'Assemblée Générale.

**Article 12** Le Comité Départemental veille au respect du cahier des charges des championnats par les sociétés organisatrices, notamment en ce qui concerne l'organisation matérielle. Il peut demander que des modifications nécessaires soient apportées. Les clubs reçoivent alors le cahier des charges avec le compte-rendu de l'Assemblée Générale et/ou peuvent le consulter sur le site Internet du CD 39.

Le tirage au sort est réalisé par le responsable des championnats, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, il peut être réalisé au siège du club organisateur avec la présence obligatoire d'un membre du Comité Départemental. C'est également un ou plusieurs membres du Comité Départemental qui assument la responsabilité de la tenue de la table de marque, assisté(s) par les dirigeants du club organisateur.

**Article 13** Dans la mesure de ses moyens financiers (selon un forfait préétabli) le Comité Départemental déplace les équipes qualifiées aux Championnats de France suivants: Triplettes Masculin, Triplettes Promotion, Tête à Tête Masculin,

Tête à tête Féminin, Doublettes Masculin, Doublettes Féminin, Triplettes Féminin, Doublettes Provençal, Doublettes Mixtes, Triplettes Vétérans et Triplette Provençal.

**Article 14** Le Comité Départemental désigne pour chaque Championnat de France un délégué officiel parmi ses membres. C'est à lui que sera confié le montant du forfait décidé auparavant lors de l'établissement du budget prévisionnel et il devra rendre compte de son utilisation.

Sur place, il appartient au délégué de représenter ses équipes auprès des organisateurs et de veiller à ce que les conditions d'hébergement sont compatibles avec les moyens dont il dispose. Sauf cas exceptionnel, aucune majoration ne sera reversée à ce titre.

Au retour le délégué doit rendre compte au Comité Départemental des conditions du séjour et des résultats obtenus par les joueurs dont il avait la charge.

Le délégué se doit de respecter la charte du délégué adoptée par le Comité Départemental.

**Article 15** Les Championnats seniors Triplette pétanque, Triplette mixte, Vétérans, Tête-à-tête et Doublettes pétanque, Vétéran se déroulent sur un jour et demi, avec le début le samedi après-midi à 14h.

Les championnats Triplette provençal et Doublette provençal se déroulent sur deux jours avec un début le samedi matin à 8h30.

Les autres Championnats se déroulent sur une seule journée en débutant le matin pour les seniors et féminines (tir de précision) et après-midi pour les jeunes (sauf pour le Triplette jeunes)

Les clubs candidats à l'organisation versent au Comité un forfait fixé par l'Assemblée Générale.

## **INSTANCES DIRIGEANTES DU COMITE DEPARTEMENTAL**

**Article 16** L'instance souveraine du Comité Départemental est l'assemblée générale qui dispose de toutes les prérogatives définies par les statuts ainsi que par les lois et les règlements en vigueur. Son mode de fonctionnement est également défini par les statuts.

**Article 17** Entre les assemblées générales, le Comité Directeur et le Bureau assurent le fonctionnement du Comité Départemental.

Le Comité directeur comprend un maximum de 21 membres, dont au minimum cinq féminines. Ses membres sont désignés par élection en assemblée générale. Les candidats au Comité Départemental doivent faire acte de candidature par écrit (dans un délai défini par le Comité Directeur) auprès du Président en titre.

Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par an, une fois en cours de saison et une fois en fin de saison. Il peut cependant être convoqué à tout moment par le Président du Comité.

**Article 18** Le Bureau du Comité Départemental, conformément aux statuts, est élu par l'assemblée générale. Il comporte au minimum 10 membres dont un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dont un Président Délégué, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier Général, Un Trésorier Adjoint.

**Article 19** Le Président, élu par l'assemblée générale, agit conformément aux statuts pour représenter le Comité Départemental et assurer son fonctionnement. Il doit faire respecter les statuts et les règlements de la F.F.P.J.P. dont il est le représentant. En cas de carence ou d'impossibilité d'agir, ses fonctions sont exercées par le Vice-Président délégué. Il doit notamment, dans la mesure du possible, se rendre aux congrès nationaux et régionaux. Il participe à la vie sportive dans le département, notamment au sein du C.D.O.S.

**Article 20** Le responsable des concours et championnats assume toutes les responsabilités relatives aux compétitions organisées sur le territoire du département. A ce titre, il assiste à la Commission du règlement et de l'Arbitrage, veille à la régularité des concours et au respect des règles fixées par le Comité, et en Général, agit au nom du Comité Départemental pour tout ce qui concerne les compétitions départementales.

**Article 21** Le Président de la Commission des jeunes et technique est élu parmi les membres du Comité Départemental. La commission est ouverte aux responsables et éducateurs des jeunes de toutes les sociétés. Elle est chargée de financer les déplacements des jeunes sur les championnats départementaux, les championnats régionaux et/ou les compétitions nationales dans la limite de la somme qui lui est allouée par le Comité Départemental chaque année. Elle organise régulièrement des stages de détection et de sélection (jeunes, espoirs et féminines) selon le calendrier national. Elle est également habilitée à accorder des subventions aux clubs qui oeuvrent particulièrement dans ce domaine et à promouvoir toute action susceptible de développer la pratique de la pétanque parmi les jeunes.

**Article 22** Le Président de la commission arbitrale est élu parmi les membres du Comité Départemental. Il veille à pourvoir tous les championnats en arbitres et les autres compétitions supposant une désignation par ladite commission : exemple : la Coupe de France

Situation 1 -> L'arbitre du club qui accueille officie alors on applique le forfait de 20 € par club

Situation 2 -> L'arbitre qui officie n'est pas du club (club sans arbitre ou arbitre

